

OBS 64
[Signature]

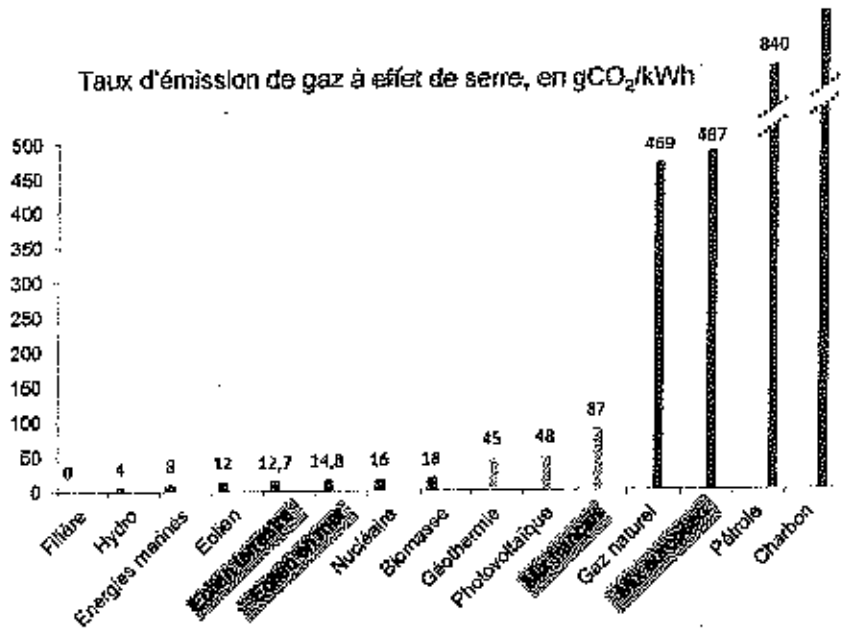
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Flagey FLAGEY
Prénom : Christine
Résidant à : Barché

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

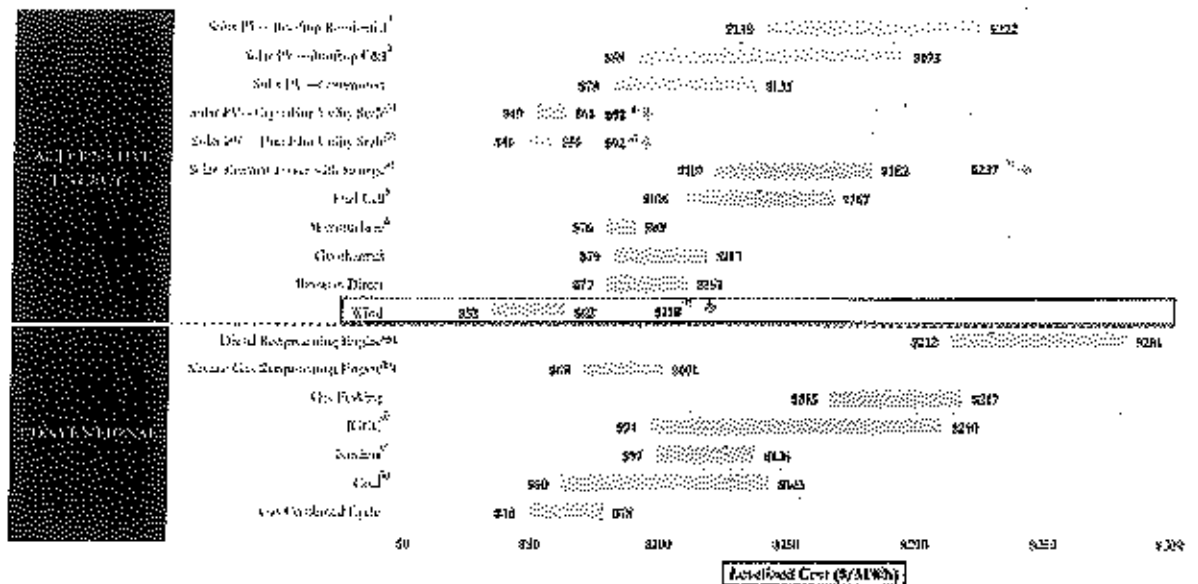
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecolinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont Interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TPPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à La Courbe le 28/02/2014

Signature :



OBS Le 21

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : FLAGEY

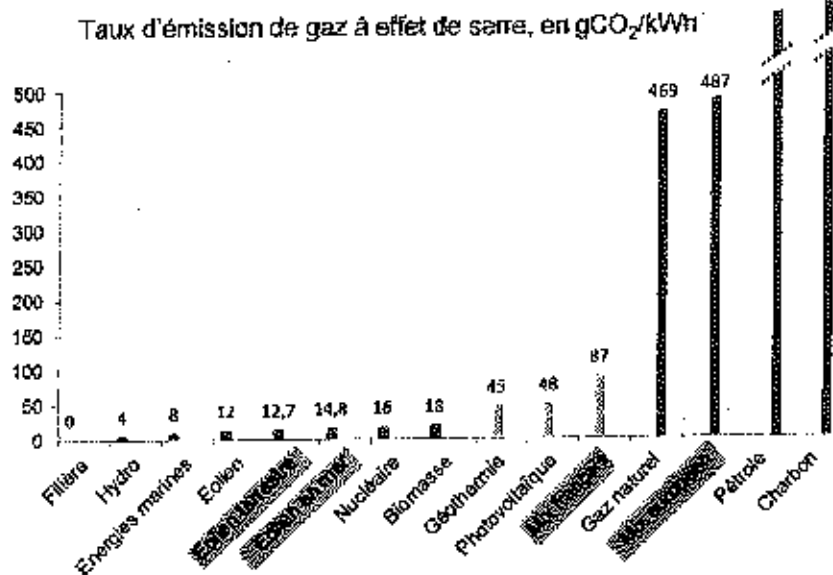
Prénom : Jean-Michel

Résidant à : BOUCHET

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

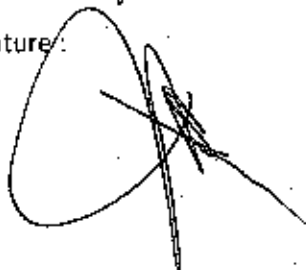
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Les Saults le 26/02/2019

Signature:

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by several vertical strokes.

Mme FOREST (LUPSULT)

AVIS DÉFAVORABLE

Parc éolien de La Couture

03543

Projet de 7 éoliennes Lupsault_Oradour

Eoliennes Lupsault-Oradour et biodiversité

L'implantation de ces éoliennes ne doit pas être réalisée à proximité du bassin hydrologique de la Couture qui est constitué de zones humides à protéger car connues pour abriter une importante biodiversité.

De plus la zone d'implantation prévue se trouve sur la trajectoire d'oiseaux migrateurs de grandes tailles (voir photo cigognes, mais également, oies, grues) qui, certaines années, se posent pour une nuit dans les arbres de ces marais ; ces éoliennes représentent donc un danger certain pour ces oiseaux. Dans un contexte où nous observons **un effondrement général de la biodiversité** (perte de 60% des animaux sauvages en 40 ans dont **83% des animaux d'eau douce**; source = rapport scientifique WWF ; https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EAlaQobChMImeLKI77w4AIV1OFRCh3lvA4nEAAYASAAEgKHVvD_BwE), il est inconcevable d'implanter des machines dont les pales constituent de véritables dangers dans les couloirs de migrateurs. De plus, implanter des éoliennes dans le lit de cours d'eau, c'est détruire ces cours d'eau, fragiliser tout le bassin de La Couture, détruire la faune et la flore.

Nous signalons également que ce secteur d'implantation a la visite régulière de chauve-souris pendant leur période de reproduction, dont certaines espèces sont rares et en déclin (espèce rhinolophe, déterminée par Charente Nature). Le mouvement et le bruit des pales des éoliennes représentent également un très grand danger supplémentaire pour la survie de ces mammifères insectivores déjà fortement impactés par la chute de 80% des insectes en 50ans, mammifères volants exceptionnels qui se guident par sonar. C'est donc pour nous une hérésie d'implanter des éoliennes dans un environnement forestier qui est un territoire de chasse de ces animaux très utiles.

Or nous constatons par exemple, une très grande proximité de l'éolienne E4 des bosquets et haies bocagères : rappelons le traité Eurobats auquel la France est partie et qui recommande de respecter une distance de 200 mètres entre les éoliennes et les haies ou lisières de bois. Voir aussi et le Schéma Régional Eolien (page 60).

De plus, comme la Région, le Département et la Communauté de communes veulent développer le tourisme, il est impératif de préserver notre territoire : à titre d'exemple, nous avons régulièrement des passages de touristes en calèche ou à cheval qui profitent du cadre naturel du territoire communal pour effectuer des promenades découverte nature, le long des chemins communaux bordés de nos dernières « palisses ». Il en sera tout autre si les éoliennes sont omniprésentes ! Le site du projet est en fait dans une zone avec de nombreux atouts pour développer le tourisme (plan d'eau, piste cycliste, nombreux monuments...) dont le cyclotourisme en expansion en Aquitaine.

Eoliennes en Charente : un territoire qui « paie » un lourd tribut

Il est particulièrement frappant de constater la présence de très nombreuses éoliennes dès que nous arrivons en Charente par la route alors que dans d'autres régions tout aussi ventées voire davantage comme le littoral atlantique entre sud Bretagne et Poitou, elles sont beaucoup moins présentes. Les

conséquences sur le paysage charentais sont majeures : territoire naturel défigurés par ces pylônes omniprésents, leur routes d'accès secondaire qui stérilisent encore un peu plus nos terres agricoles, les réseaux de raccordement, la pollution lumineuse notamment la nuit. Ce qui, in fine ne contribue en rien à l'attractivité du territoire charentais bien au contraire, surtout que la plus grande quantité d'électricité produite sur le territoire départemental est destinée à fournir des consommateurs éloignés bien inconscients de ces « inconvénients ». Autrement dit, des décisions d'implantation d'éoliennes sans vision politique globale claire sacrifient l'avenir du territoire charentais et de ses habitants, au profit d'une politique court-termiste qui accentue le toujours-plus de consommation électrique. Il est de moins en moins tolérable que l'électricité produite ici conduise à une gabegie d'énergie ailleurs et notamment en zones urbaines où il est fréquent de voir des résistances électriques chauffer des terrasses de cafés/brasseries : une véritable hérésie ! sans parler de la perte « en ligne » d'énergie le long des lignes électriques. A ce rythme là, des éoliennes déployées sur la surface entière de la Charente n'y suffiront pas ! Il faut être cohérent et avoir une vision d'ensemble de la production électrique à son utilisation intelligente et utile.

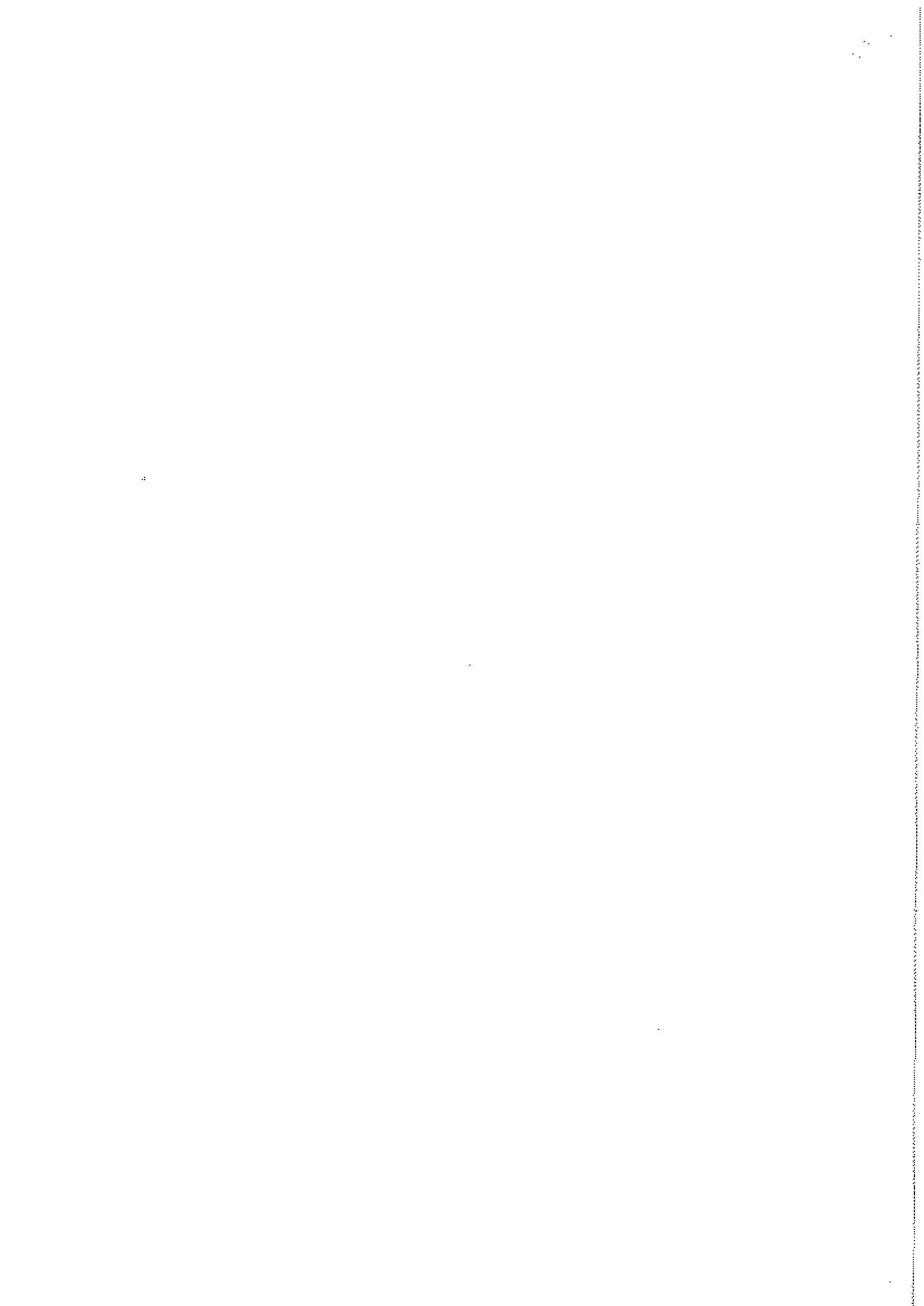
C'est pourquoi s'il faut des éoliennes, a minima, elles devraient être **des Eoliennes Citoyennes (voir energie-partagee.org)** : il existe déjà des exemples d'éoliennes gérées en régie municipale dont l'électricité de PROXIMITE profiterait à chaque habitant de la commune. Qui, de fait serait responsabilisé puisque consommant en fonction de la production LOCALÉ. Une ou deux éoliennes par commune gérée(s) par une régie locale (et non pas par une entreprise par essence à but lucratif Valorem et le groupe allemand Bawya, R.E.) où l'électricité produite localement est distribuée en priorité aux habitants du territoire d'implantation. Ce qui conduira naturellement à la responsabilisation des consommateurs d'électricité dans une démarche vertueuse, cohérente avec la Transition écologique envisagée au niveau national.

Pour vivifier le bassin d'emploi communal, un effort du côté de l'isolation des bâtiments serait bien plus profitable que l'implantation d'éoliennes sachant que notre territoire charentais et en particulier le bassin de l'Aume Couture a très longtemps été dédié à la culture du chanvre pour la corderie royale de Rochefort. En effet, cette plante textile très réputée pour sa robustesse sert beaucoup dans la marine. Et nos terres de marais le long de nos nombreux rivières sur des terrains appelés chenervières chenobeaux attestent de l'activité de ce passé. Lupsault en fait partie. Il se trouve que cette plante fait l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt tout particulier en raison de ses multiples propriétés. C'est une plante qui pousse tellement rapidement qu'elle ne demande absolument aucun intrant puisqu'elle étouffe immédiatement les indésirables potentiellement concurrentes. Enfin, et c'est la non moindre des qualités du chanvre, son déchet, la chénevotte possède un pouvoir isolant particulièrement intéressant pour isoler les bâtiments « du sol aux murs jusqu'au plafond » que ce soit sous forme de laine de chanvre, de béton de chaux-chanvre....Imputrescible et ininflammable !

Tout un terreau économique non délocalisable pourrait ressurgir en ces périodes de réchauffement climatique avec formation d'une filière locale du chanvre tant dans l'alimentaire que dans l'artisanat. Sans parler des maisons anciennes de pays charentais aux murs épais qui présentent l'énorme avantage de posséder une inertie thermique considérable qui les rendent si agréables à vivre, en particulier en période de canicule.

Voilà donc ma proposition alternative à l'implantation d'une « forêt d'éoliennes », proposition qui a l'avantage de bénéficier à tous localement.

C'est précisément dans les zones les + défavorisées (pas de tel autre possible !!) = zone blénoise face des industries des "Green washing" choisissent de s'implanter par quelques misères



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : LEBRETON

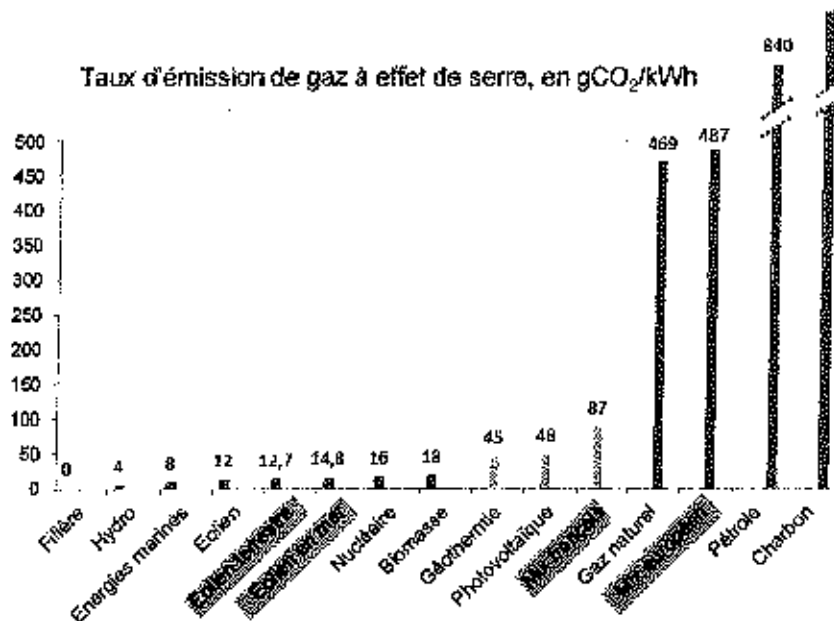
Prénom : Marie Christine

Résidant à : LUPS SAULT 16110

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



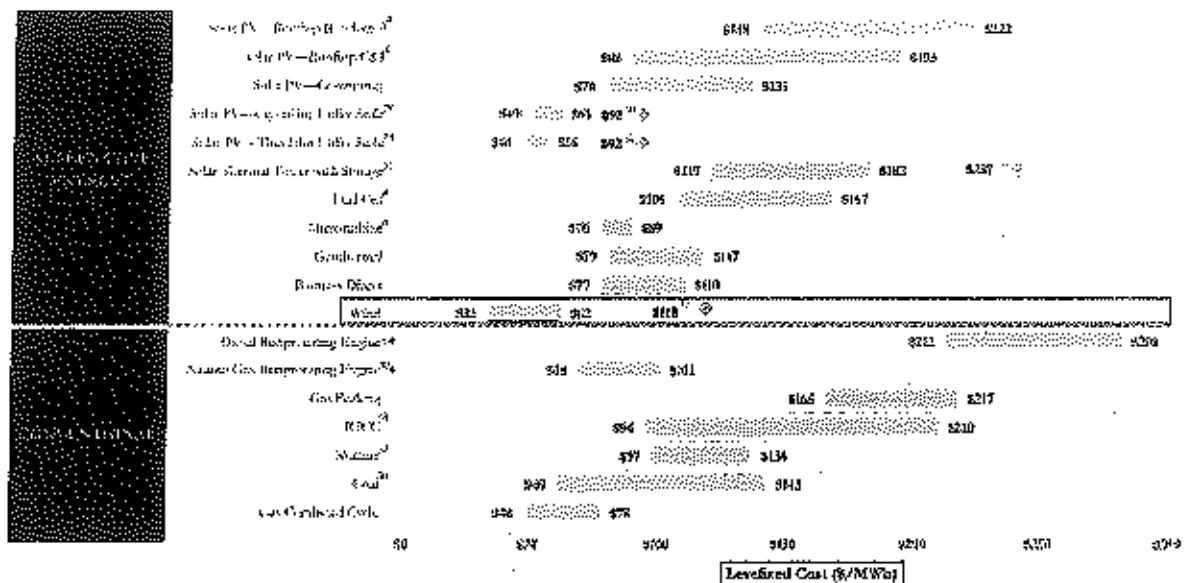
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

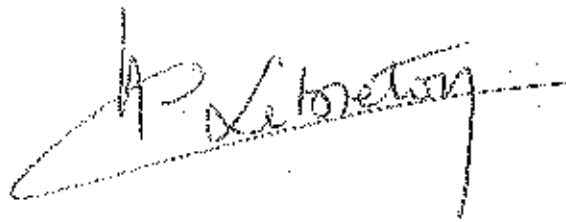
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lezpsault le 16 Mars 2019.

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read "P. Le Breton", written over a horizontal line.

088 45 *[Signature]*

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : FOREST

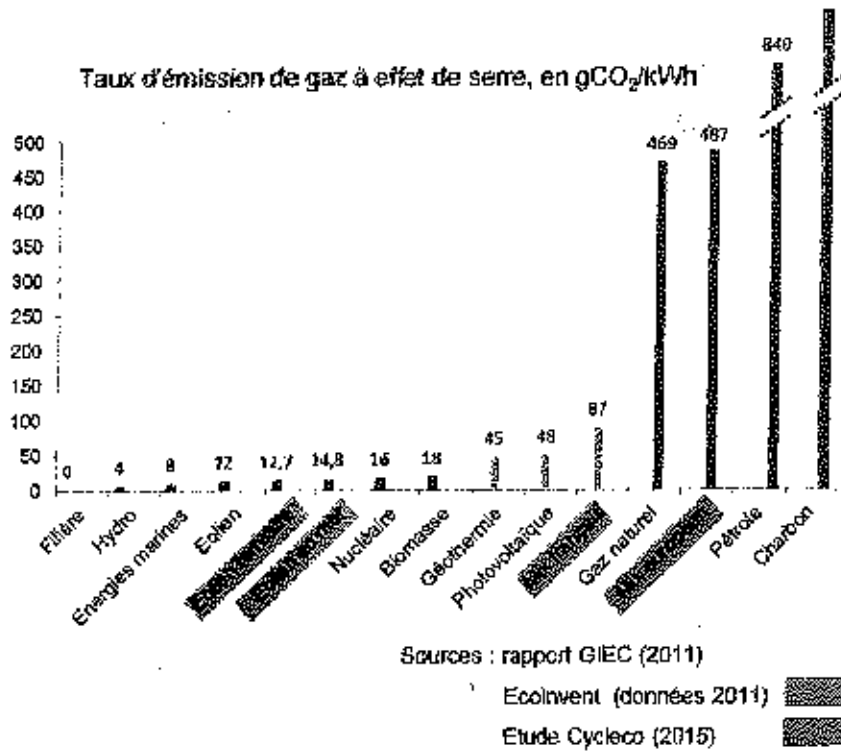
Prénom : Daniel

Résidant à : LUPSULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à La Couture le 16 Mars 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a cursive name.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : *Guilhem (Marie-Thérèse)*

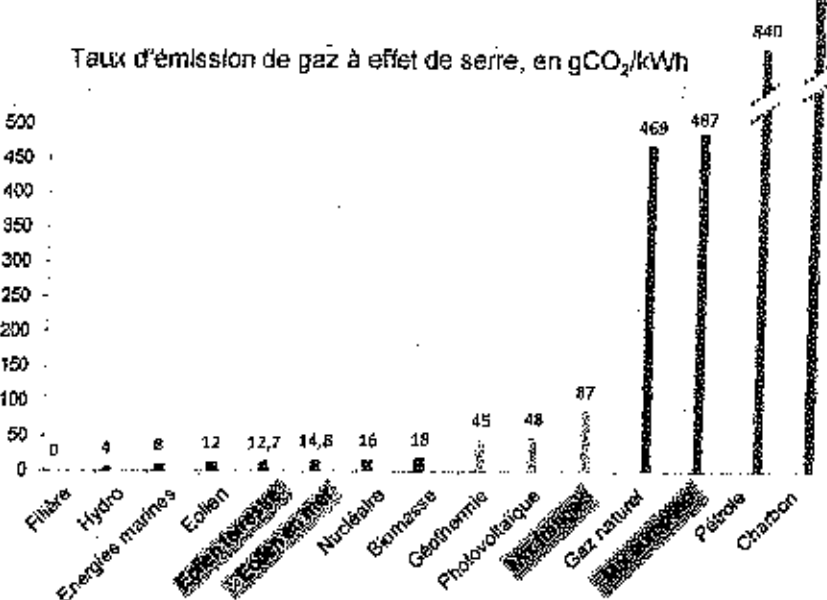
Prénom : *Alberic*

Résidant à : *1/ Petit Moulin 16160 Lupsault*

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

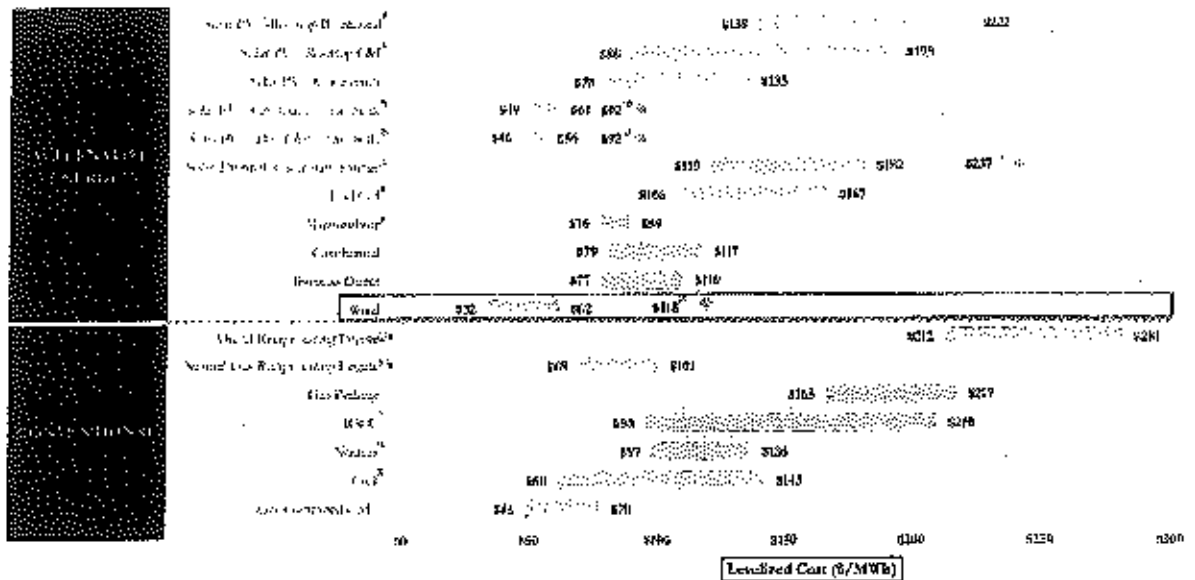
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
 Ecoinvent (données 2011)
 Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Étude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires ; faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gailiard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à La Courville le 17 03 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. B...' with a flourish underneath.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : AIMARD

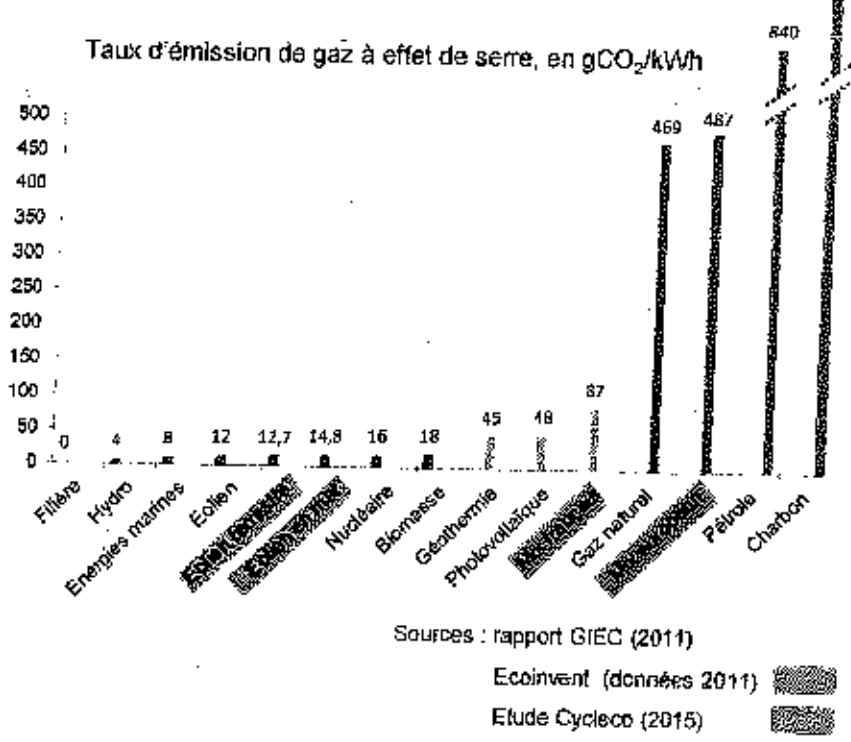
Prénom : EVELYNE

Résidant à : LUPS SAULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

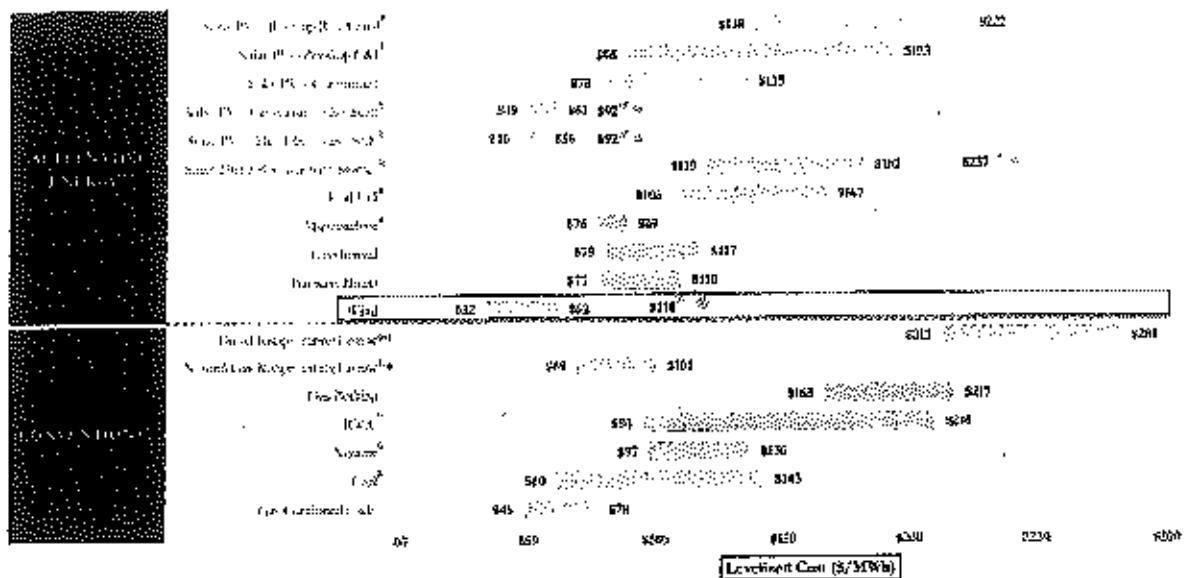
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LUPSAULT le 17/03/19

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

085 48 *etc*

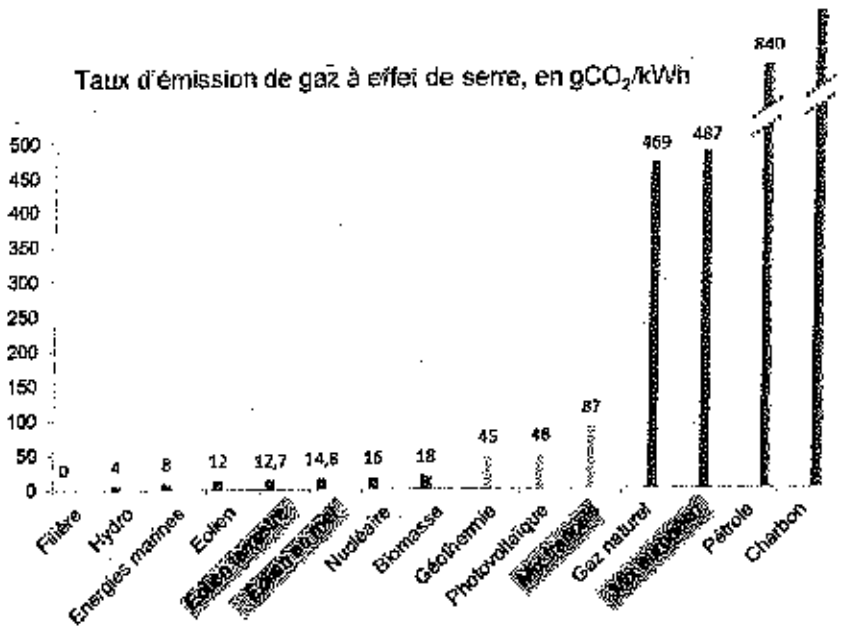
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : E GRETAUD
Prénom : GERARD
Résidant à : 15 route de l'Océan Bouchet 16140 LUPSALT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

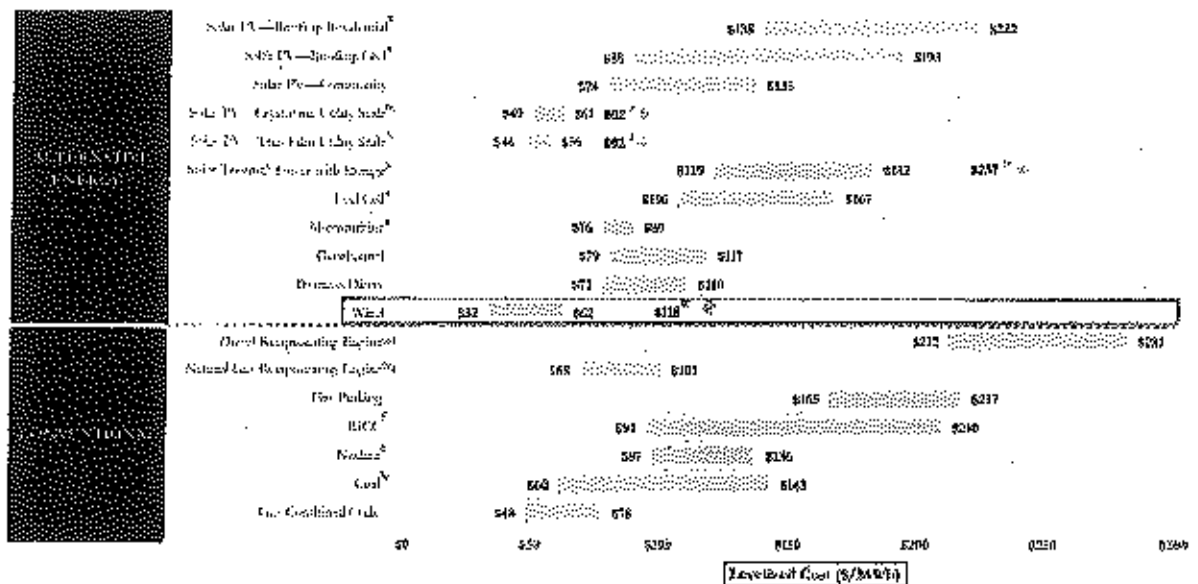
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017


- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsaut et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lusault le 16-03-2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. L. L.', written over a horizontal line.

035 49

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Boussier Catherine

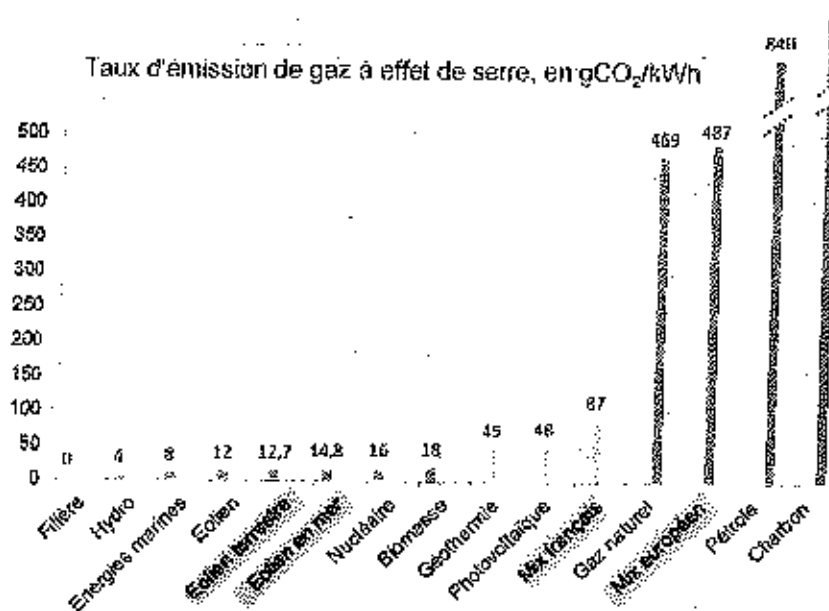
Prénom : Catherine

Résidant à : 10 Villa de Sursauca - 3 Rue des merciers
Commune d'Arives 17510

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011).

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycloco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Galliard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Chines le 4-7-03 2019

Signature :

Baudouin Charvillat

035 SE
Bis

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : EGRETAUD

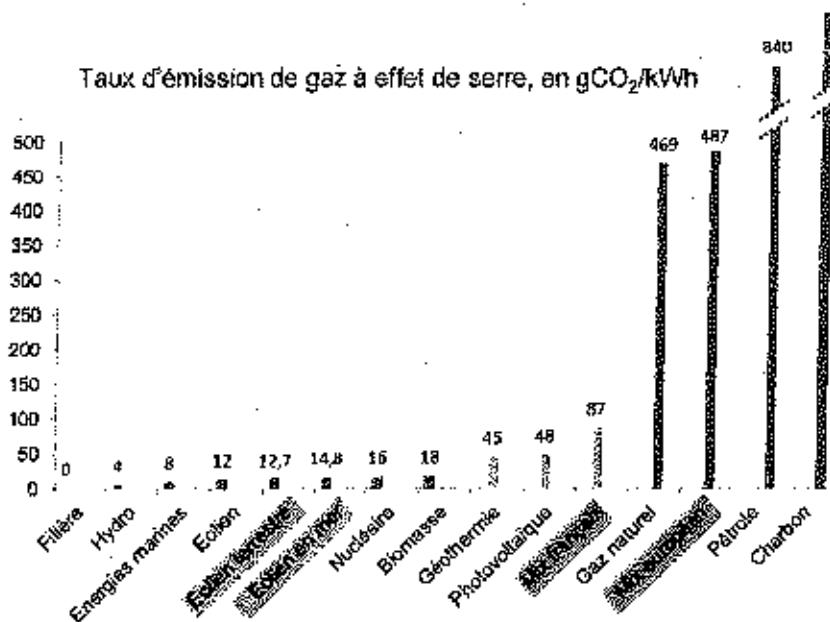
Prénom : MICHELINE

Résidant à : 15 route de l'Océan Boulevard 16140 LUPSALT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvert (données 2011)

Etude Cycletec (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lupatout le 16/03/2019

Signature :



DBS SA

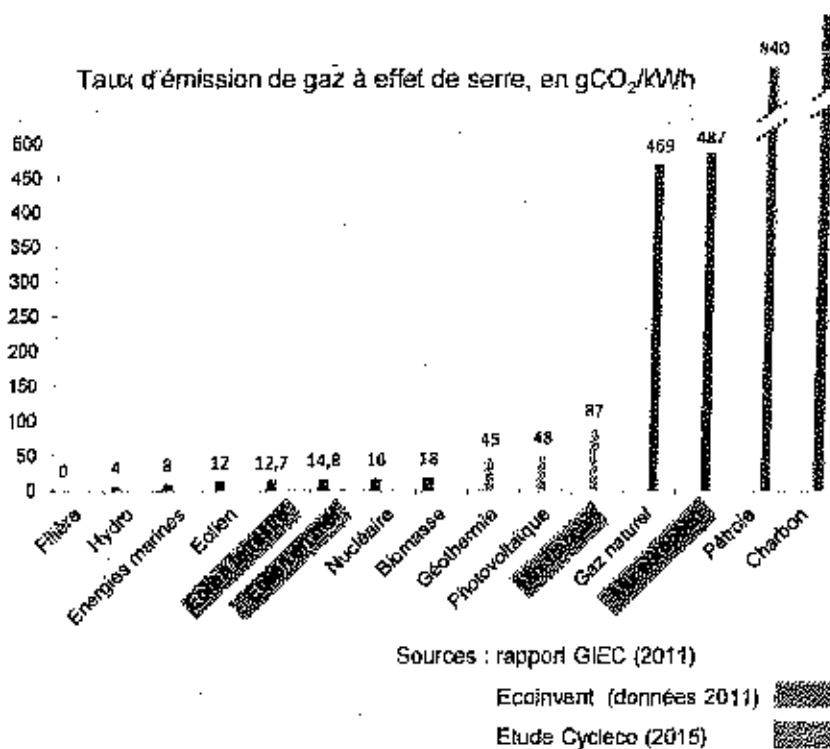
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BUSSAT
Prénom : philippe
Résidant à : Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

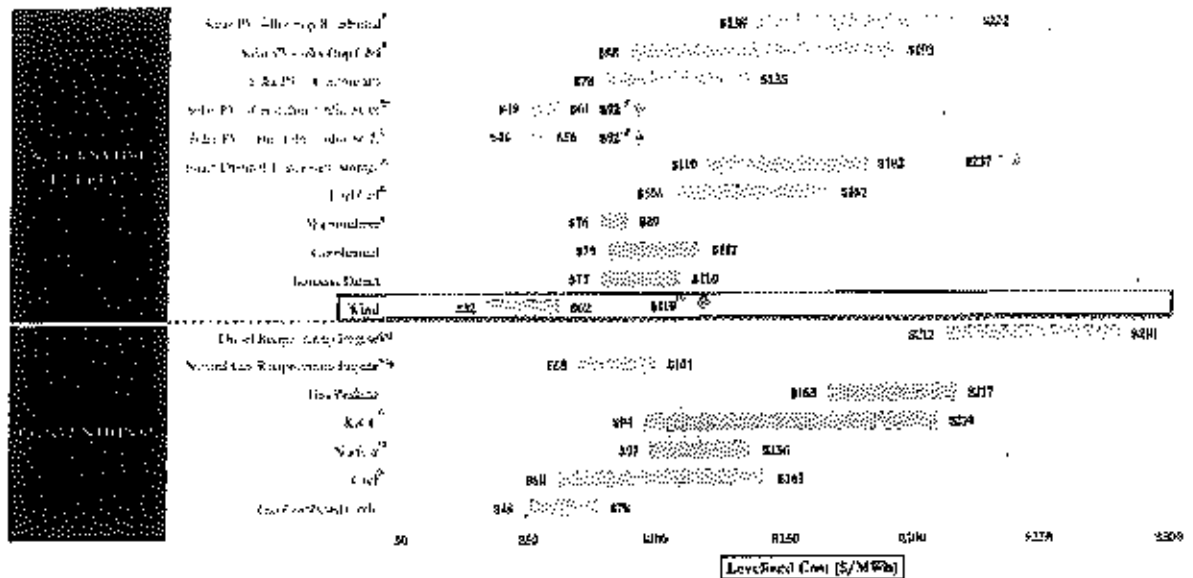
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lusigneaux le 17.03.2019
Signature :



1572 805 52

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BOURVIER

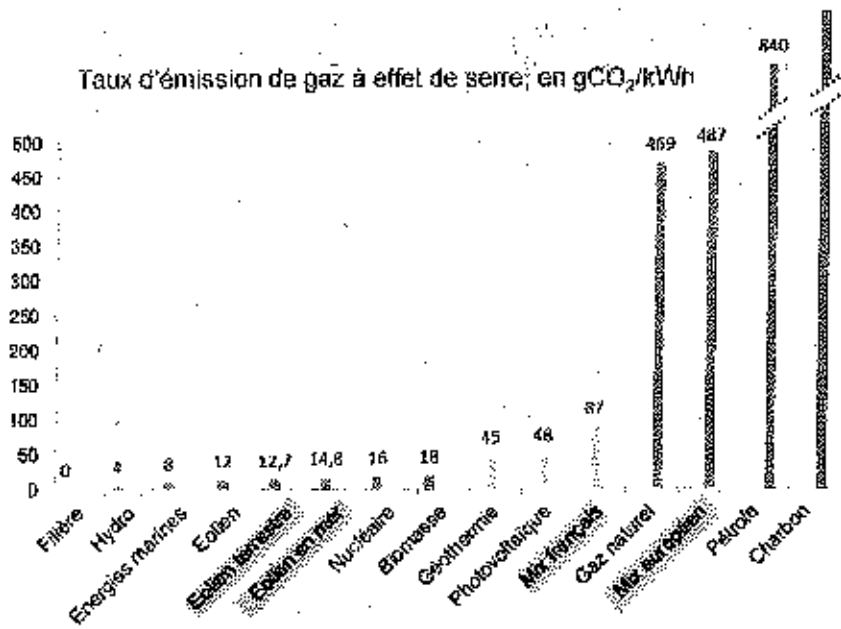
Prénom : Jacques

Résidant à : 3 rue des Marais Le Vivier Jusseau 47540 Chives

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Etude Cyclico (2015)

Source : Aderne - <http://www.aderne.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

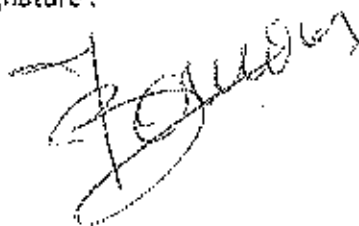
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Olives le 17 03 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'F. J. J. J.', written over a horizontal line.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : GUBERT

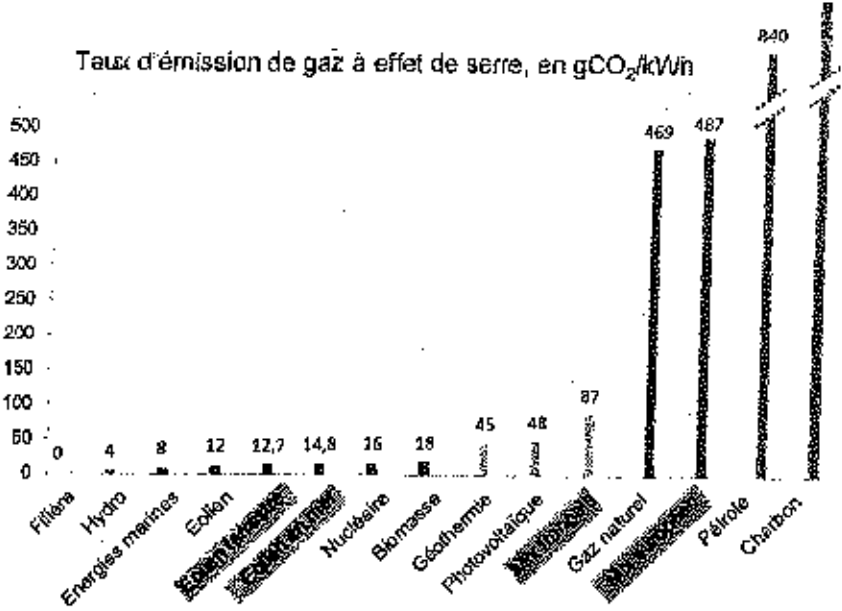
Prénom : JOSEPH

Résidant à : Le Petit Moulin 46460 LUPSULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
 Ecoinvent (données 2011)
 Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LUPS AULIS le 17 03 2019

Signature :



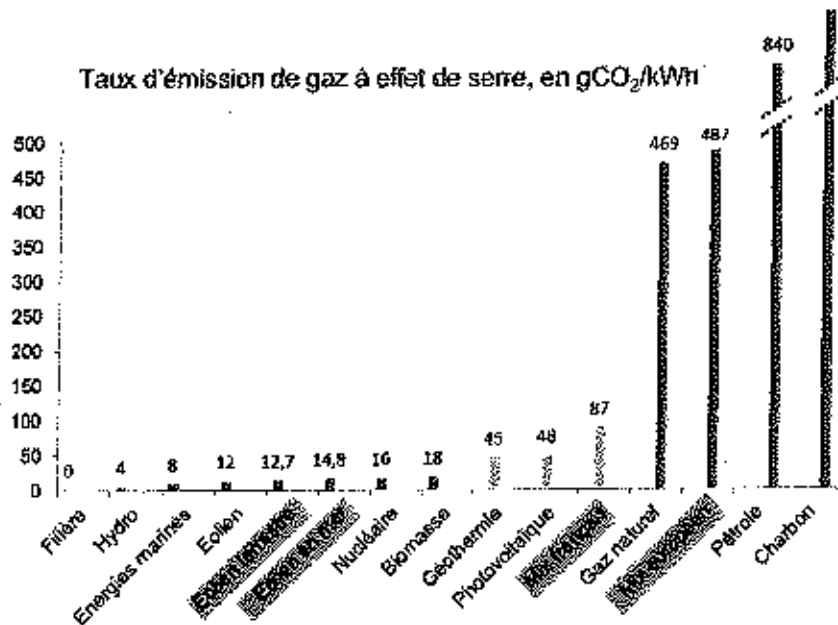
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : LACOUTURE
Prénom : YANNICK
Résidant à : CHIVES 17510 CHIVES

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



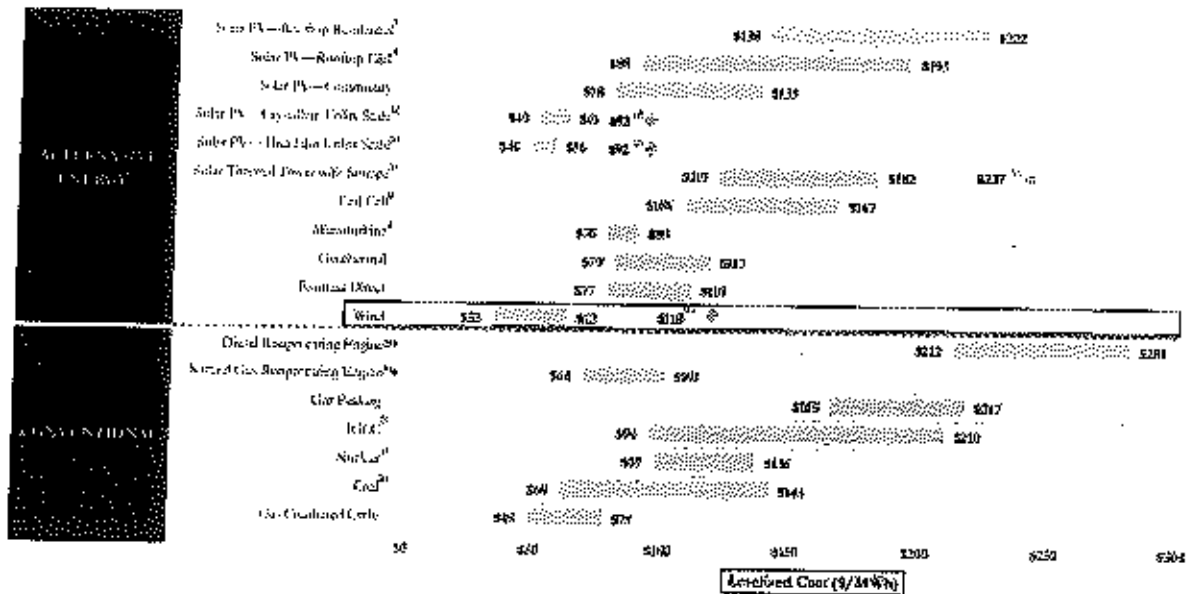
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecolinvent (données 2011)

Étude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Chives le 18.03.18

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials and a long horizontal stroke extending to the right.

035 35

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : PAYANT

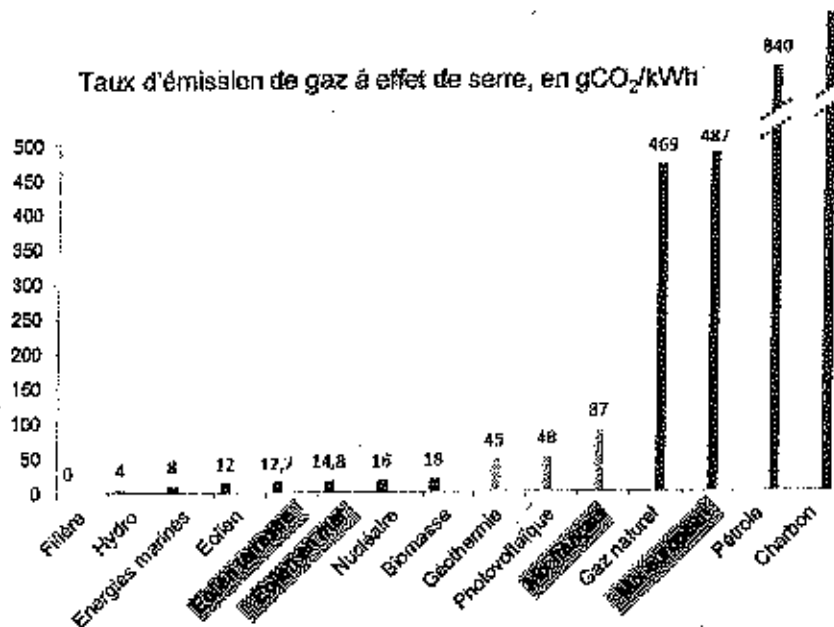
Prénom : Michaël

Résidant à : LUPS AULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



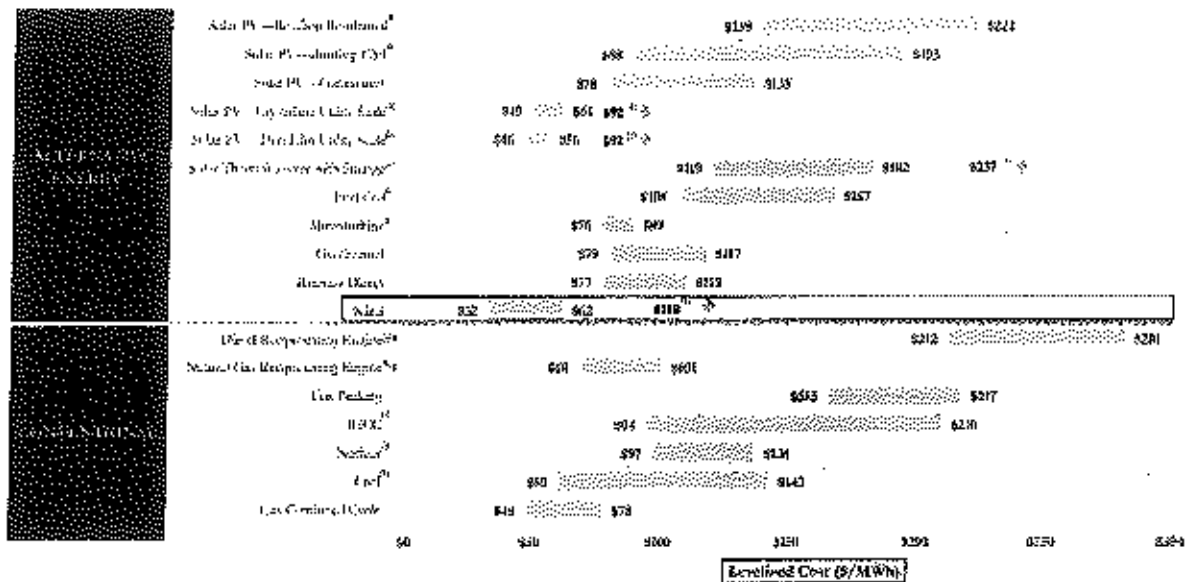
Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivais, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Éoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LUPSAULT le 15/03/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

035 56

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture

Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : BAUD

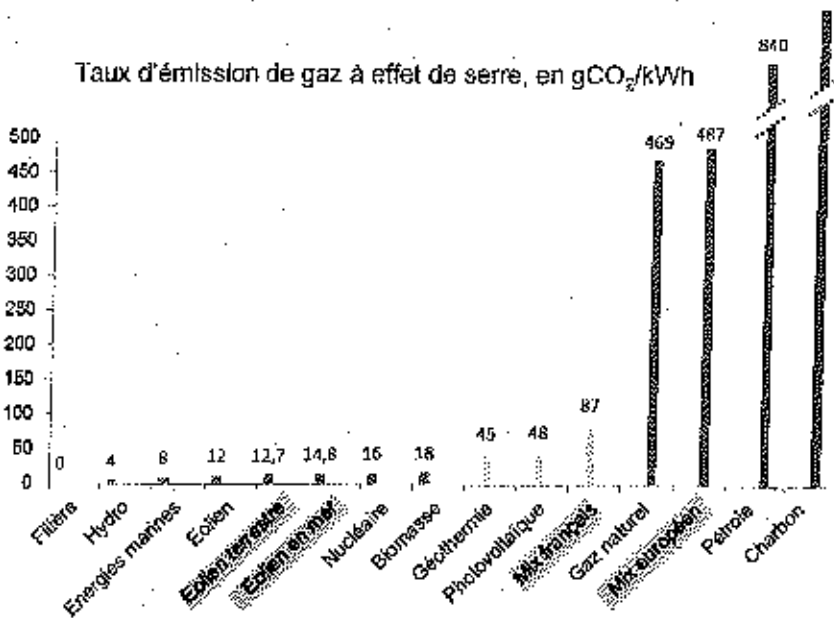
Prénom : Henriette

Résidant à : Le Bouchet 16110 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)

Ecoinvent (données 2011)

Etude Cycloca (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Boubeuf le 5/02/2019

Signature :

Band

035 57

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Chapdel

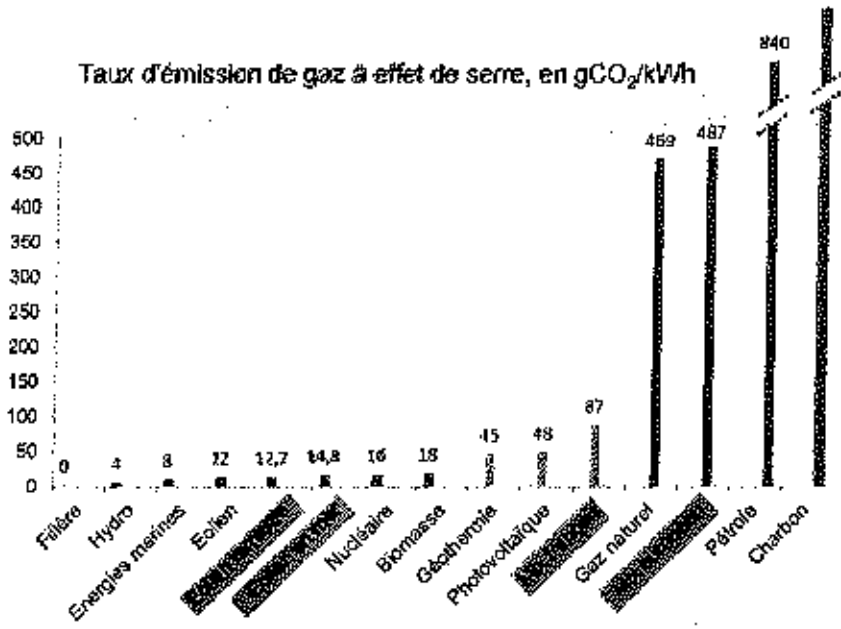
Prénom : Sylvie

Résidant à : Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie la photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecolinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettraient aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lusigneaup le 11/3/2019

Signature :



EDS 58

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : CUOPLÉ

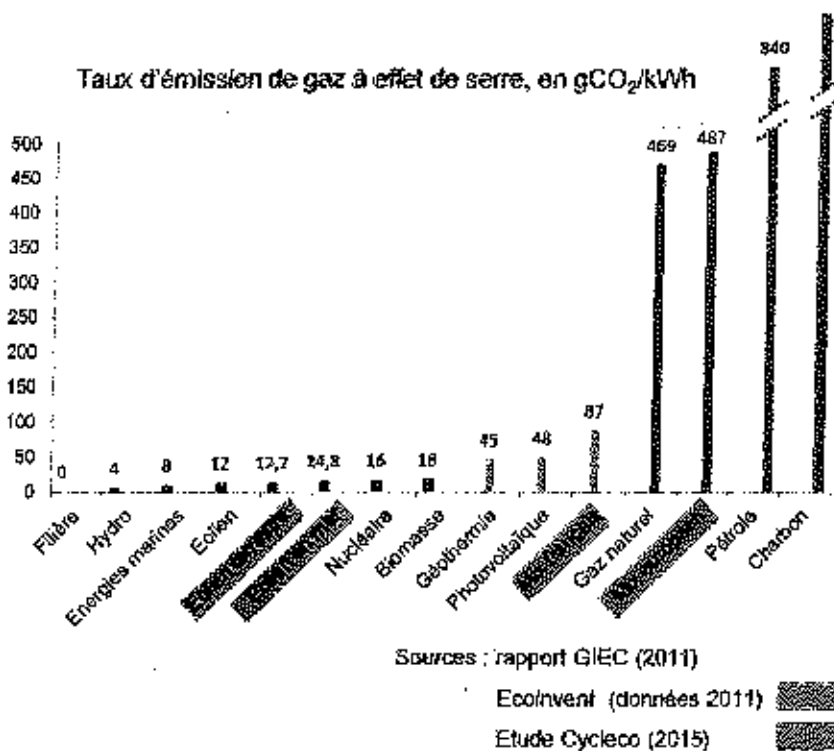
Prénom : GEORGES

Résidant à : LUPSULT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

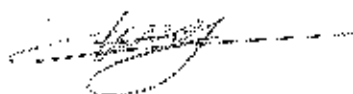
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lupatou Pt le 14 Mars 2018

Signature :



09/05 13

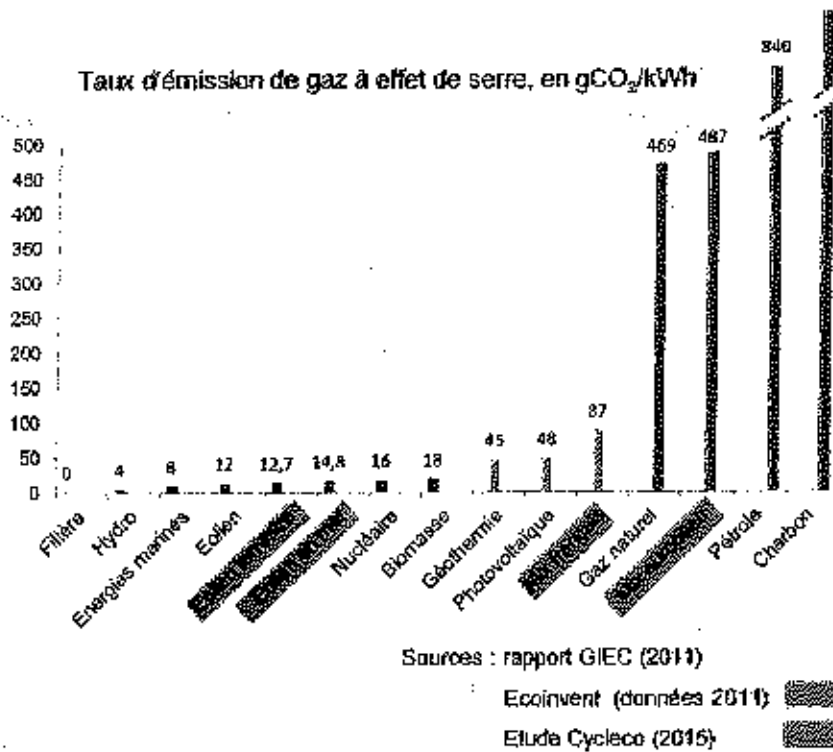
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : AUDOUIN
Prénom : Michel
Résidant à : Chermi

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

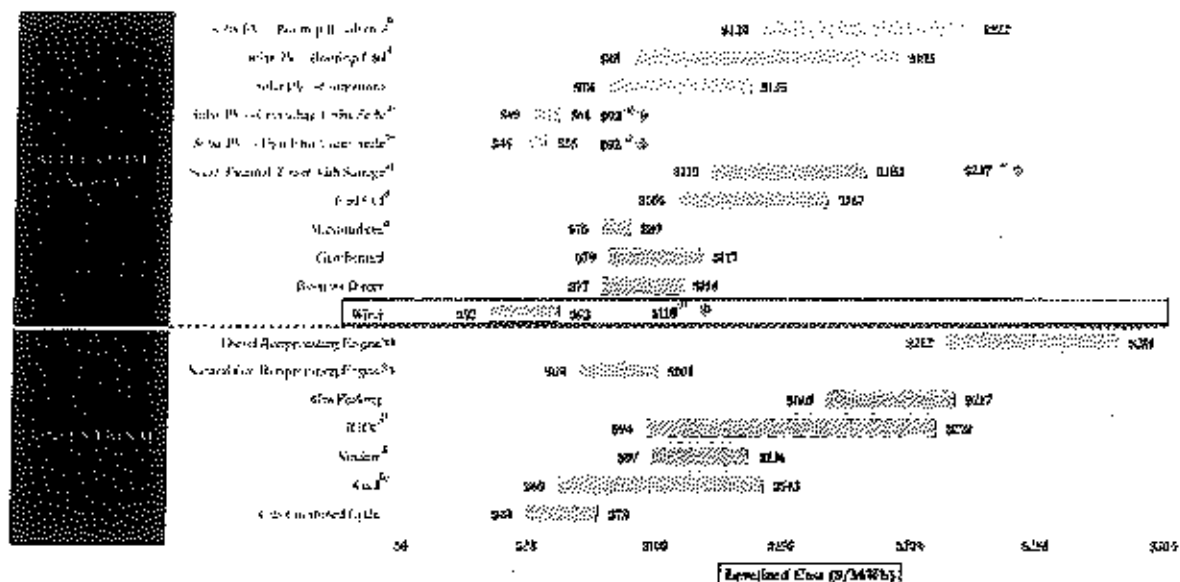
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :


- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 3000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Leprieux le 16 Mars 2019
Signature : 

Obs 60

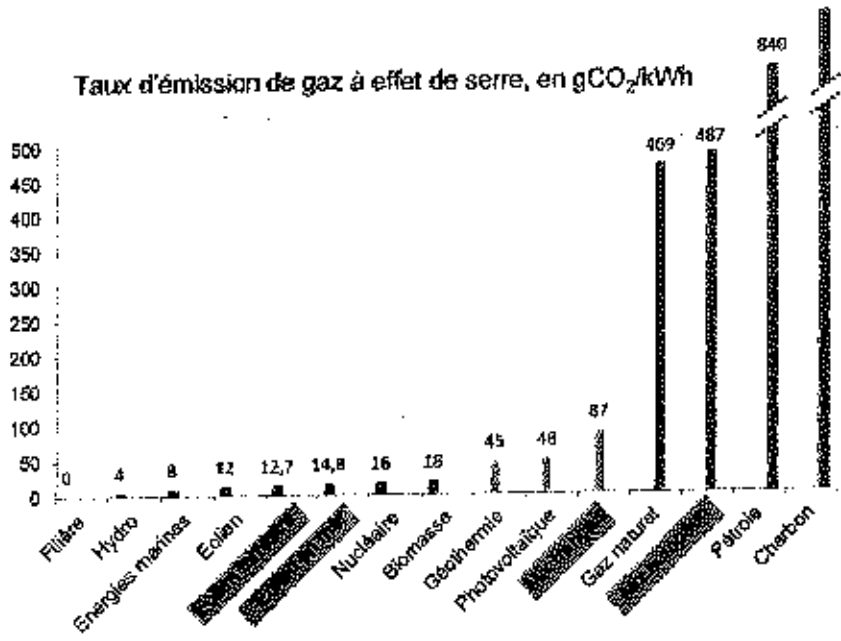
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : LOUINTEAU
 Prénom : Serge
 Résidant à : 2, rue des Vignes 'Prouvost' 16140 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes : **Energie renouvelable**

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
 Ecolinvent (données 2011)
 Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

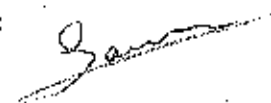
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Jupsaup le 18-03-19

Signature :



Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Louineau

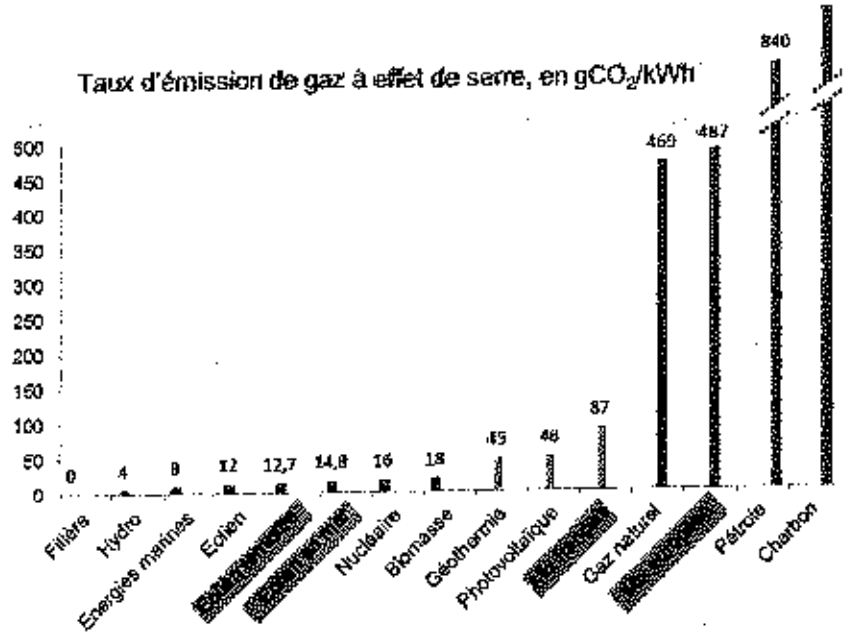
Prénom : Cédric

Résidant à : 2 rue des Vignes Le Bouchet 16140 Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes : Énergie renouvelable

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

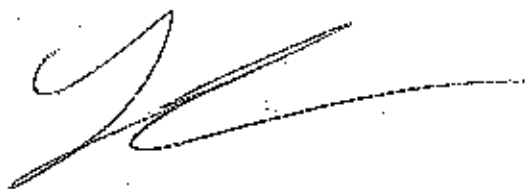
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CPAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lopsau Pt le 15 03 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a long horizontal stroke.

OBS 62
[Signature]

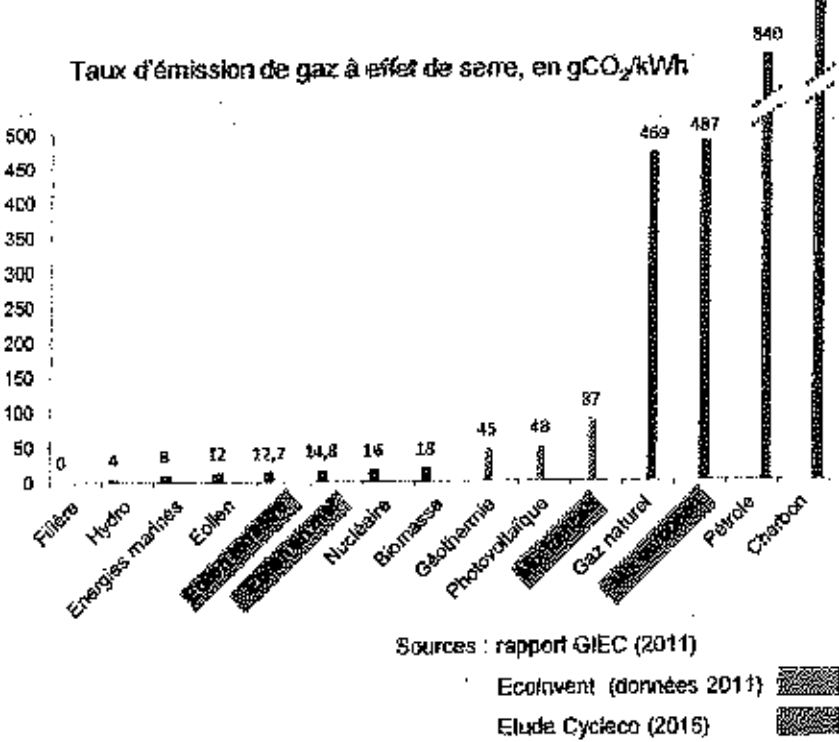
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : Louveau François
Prénom : Raymond
Résidant à : 2, Rue des Vignes Beauport
16140 LUPSALT

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes : Énergie renouvelable

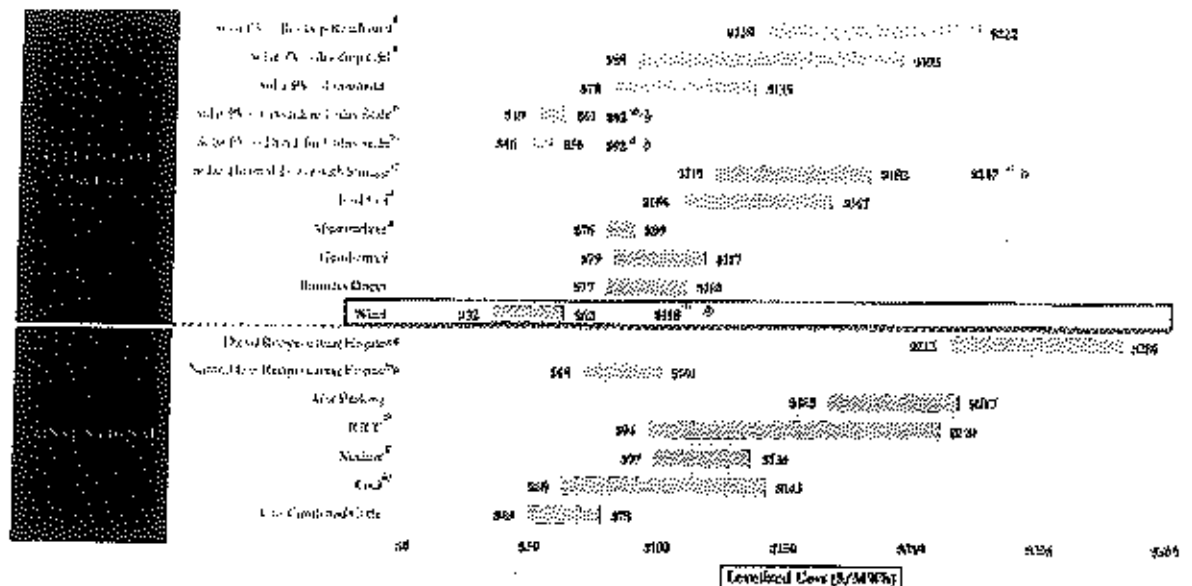
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Étude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Louhans le 18.03.19

Signature :

Louise

025 63

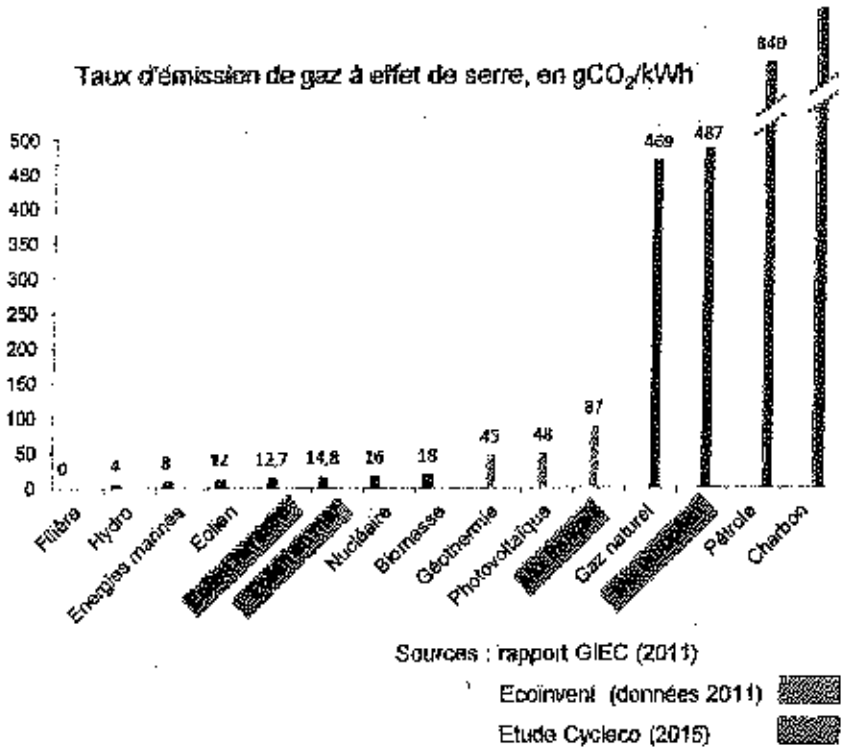
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : GRONNIER
 Prénom : DIDIER
 Résidant à : 1 chemin du Tour Blanc Lupsault

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

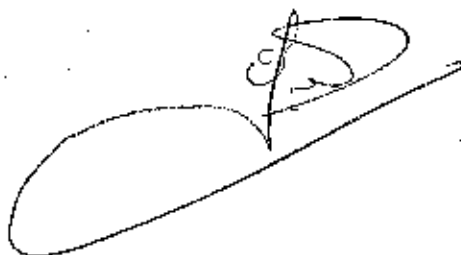
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Sallerit le 19 Mars 2009

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal stroke.

Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : HEGÉ

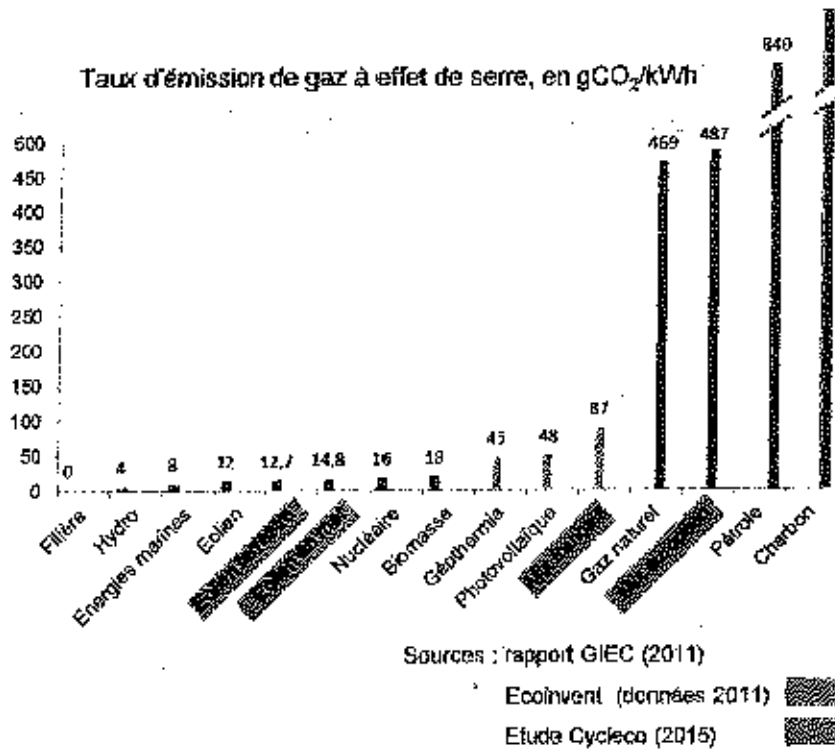
Prénom : Nathalie

Résidant à : Sallerit Lupsault 16140

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

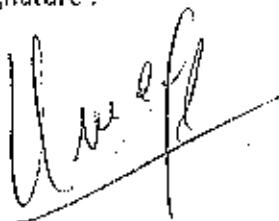
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Sallerint le 19 Mars 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Uweff', written over a horizontal line.

035 65
[Signature]

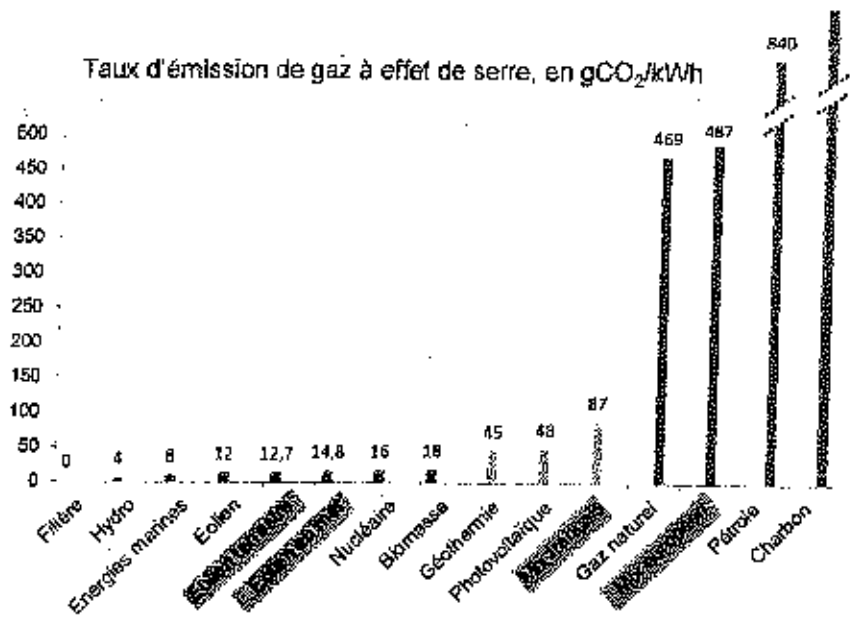
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour



Nom : MASSIOT Bernadette
Prénom : _____
Résidant à 3 Chemin Pierreux 16142 Lupsault Pt

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

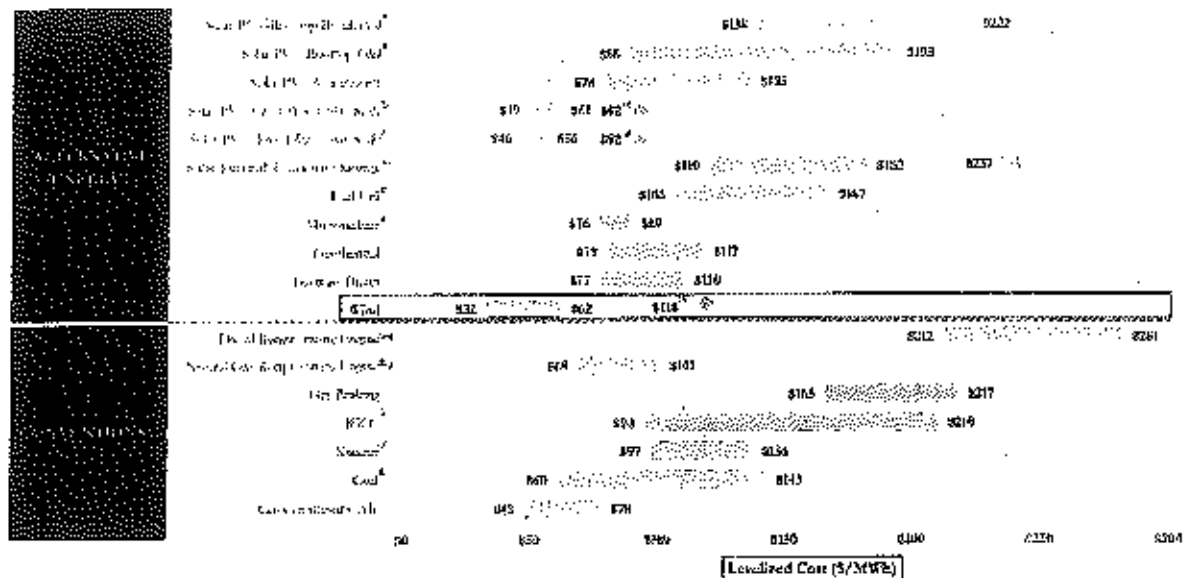
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011) 
Etude Cycleco (2015) 

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'urgence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

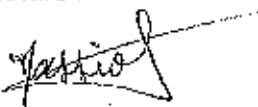
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Lespsault le 19 mars 2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. P. P.' or similar, written over a horizontal line.

DBS GG *[Signature]*

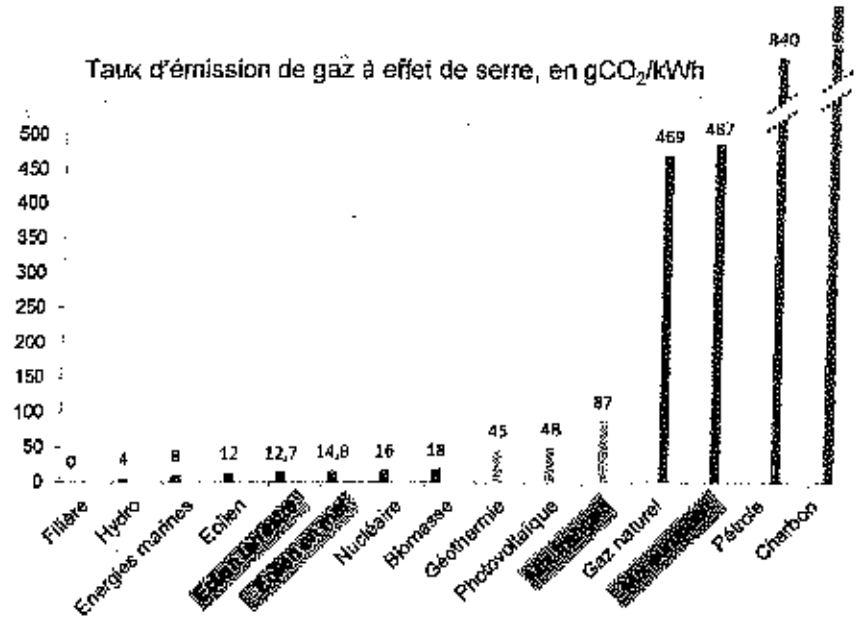
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : MASSIOT
Prénom : Joël
Résidant à : 3 chemin Pierreux 16140 Lupsault.

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

Généralités relatives à l'énergie éolienne :

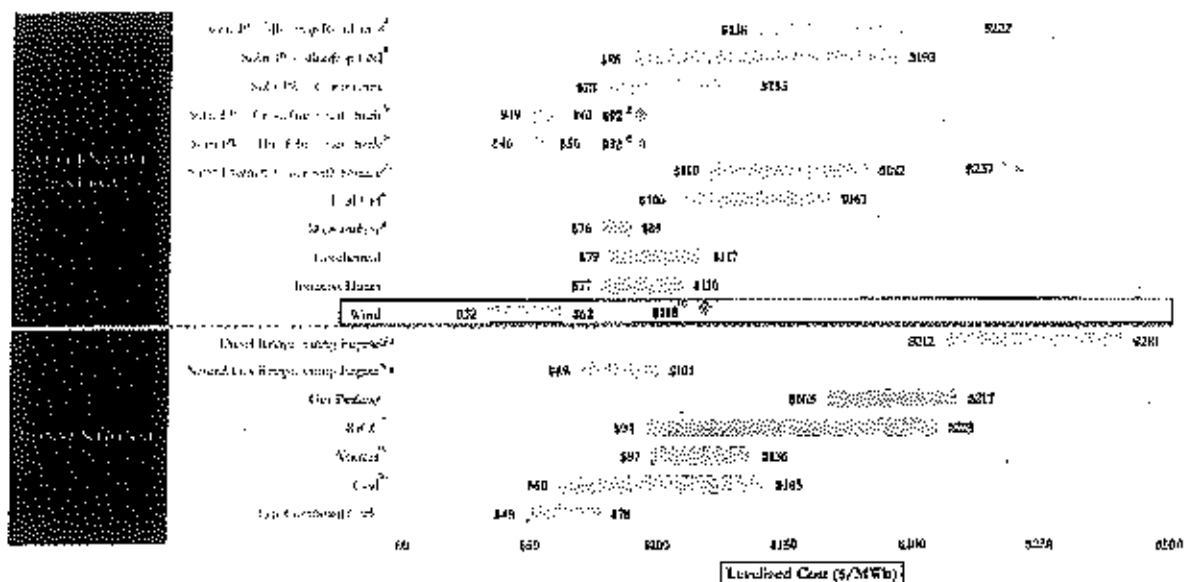
- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Sources : rapport GIEC (2011)
Ecoinvent (données 2011)
Etude Cycleco (2015)

Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueuses de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus strictes d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couturé participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien, 2017

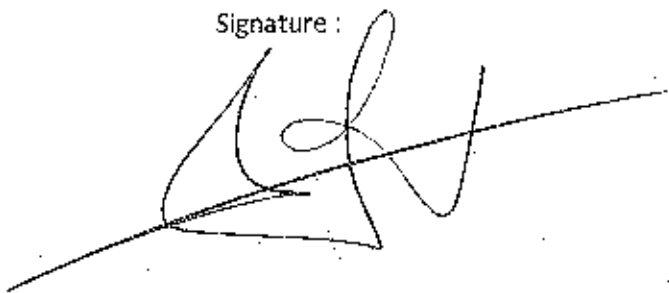
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.


- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Parthenay le 19/03/2019

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

035 67 

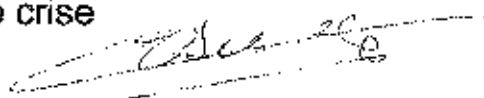
Le 21 mars 2019

Mr CLAUDE TEXIER
1 la garenne
16140 LUPSAULT

objet : je m'oppose fermement au projet éolien

Ce projet éolien est tout simplement un projet à intérêt financier, car quatre éoliennes sur cinq en projet sur la commune de Lupsault devraient être érigées sur des terrains dont quatre élus du conseil municipal en sont propriétaires, en sachant que les propriétaires seront rémunérés, on peut comprendre le grand intérêt que porte ces élus à ce projet ainsi que les propriétaires des terrains voisins pour les droits de pale sans compter l'acheminement des gaines électrique.

L' éolien n'est pas une alternative pouvant remplacer le nucléaire, car les carences de production éolien font que l'on remet en route des centrales à charbon ou à gaz beaucoup plus polluantes que les centrales nucléaires. C'est une usine à fric pour l'Allemagne qui pollue visuellement, additivement la beauté de nos campagnes et sa paisibilité pour produire de l'électricité à moindre coup chez nous avec l'aide de l'état français grâce aux défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'état et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an. Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture. Pour enfin nous racheter cette électricité à l'euro symbolique dans quelques années. Je ne comprend pas qu'on puisse laisser notre campagne se faire défigurer pourquoi ne pas élaborer des projets éoliens dans les villes ; Les effets néfastes sur notre santé sont connus, ainsi que sur les animaux et la biodiversité, leur distance des habitations aurait du être réévalué puisque la hauteur des éoliennes a évolué. On nous parle d'écologie les immenses pales en matériaux composites ne sont pas recyclables, la seule issue actuelle est de les incinérer pour fabriquer du béton et demain on nous dira que c'est aussi dangereux que l'amiante. On compte déjà sur les générations futur pour trouver le moyen de recycler les déchets nucléaires que l'on enfouie dans les sols pour l'instant et cela ne suffit pas on leur laissera aussi le recyclage éolien et pas que !! si c'est ça l'écologie ? Dans 40 ans nous aurons des campagnes poubelles, De surcroît ce projet ne rapporte rien à notre industrie française à l'heure où l'on nous parle de crise



025 68
[Signature]

Le 21 mars 2019

Mme JOCELYNE TEXIER
1 la garenne
16140 LUPSAULT

objet : je m'oppose fermement au projet éolien

Ce projet éolien est tous simplement un projet à intérêt financier, car quatre éoliennes sur cinq en projet sur la commune de Lupsault devraient être érigées sur des terrains dont quatre élus du conseil municipal en sont propriétaires, en sachant que les propriétaires seront rémunérés, on peut comprendre le grand intérêt que porte ces élus à ce projet ainsi que les propriétaires des terrains voisins pour les droits de pale sans compter l'acheminement des gaines électrique.

L' éolien n'est pas une alternative pouvant remplacer le nucléaire, car les carences de production éolien font que l'on remet en route des centrales à charbon ou à gaz beaucoup plus polluantes que les centrales nucléaires. c'est une usine à fric pour l'Allemagne qui pollue visuellement, additivement la beauté de nos campagnes et sa paisibilité pour produire de l'électricité à moindre coup chez nous avec l'aides de l'état français grâce aux défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'état et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an. Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture. pour enfin nous racheter cette électricité à l'euro symbolique dans quelques années. je ne comprend pas qu'on puisse laisser notre campagne se faire défigurer pourquoi ne pas élaborer des projets éoliens dans les villes ; Les effets néfastes sur notre santé sont connus, ainsi que sur les animaux et la biodiversité, leur distance des habitations aurait du être réévalué puisque la hauteur des éoliennes a évolué. on nous parle d'écologie les immenses pales en matériaux composites ne sont pas recyclables, la seule issue actuelle est de les incinérer pour fabriquer du béton et demain on nous dira que c'est aussi dangereux que l'amiante. On compte déjà sur les générations futur pour trouver le moyen de recycler les déchets nucléaires que l'on enfouie dans les sols pour l'instant et cela ne suffit pas on leur laissera aussi le recyclage éolien et pas que !! si c'est ça l'écologie ? Dans 40 ans nous aurons des campagnes poubelles, De surcroît ce projet ne rapporte rien à notre industrie française à l'heure ou l'on nous parle de crise

[Signature]

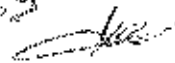
10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

10/10/10

2035 69


Le 10 mars 2019

Mr TEXIER STEPHANE
12 TER ROUTE DE LUPSAULT
16140 LUPSAULT

objet : Je m'oppose fermement au projet éolien

Ce projet éolien est tout simplement un projet à intérêt financier, car quatre éoliennes sur cinq en projet sur la commune de Lupsault devraient être érigées sur des terrains dont quatre élus du conseil municipal en sont propriétaires, en sachant que les propriétaires seront rémunérés, on peut comprendre le grand intérêt que porte ces élus à ce projet ainsi que les propriétaires des terrains voisins pour les droits de passage sans compter l'acheminement des gaines électriques.

L'éolien n'est pas une alternative pouvant remplacer le nucléaire, car les carences de production éolien font que l'on remet en route des centrales à charbon ou à gaz beaucoup plus polluantes que les centrales nucléaires. C'est une usine à fric pour l'Allemagne qui pollue visuellement, additivement la beauté de nos campagnes et sa paisibilité pour produire de l'électricité à moindre coût chez nous avec l'aide de l'état français grâce aux défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'état et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an. Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture. Pour enfin nous racheter cette électricité à l'euro symbolique dans quelques années. Je ne comprend pas qu'on puisse laisser notre campagne se faire défigurer pourquoi ne pas élaborer des projets éoliens dans les villes ; Les effets néfastes sur notre santé sont connus, ainsi que sur les animaux et la biodiversité, leur distance des habitations aurait dû être réévalué puisque la hauteur des éoliennes a évolué. J'habite un logis dont mes chambres sont à 9 m de haut, aujourd'hui je vois des champs à perte de vue demain je verrai des éoliennes à chacune de mes fenêtres polluant ainsi cette magnifique vue, on nous parle d'écologie les immenses pales en matériaux composites ne sont pas recyclables, la seule issue actuelle est de les incinérer pour fabriquer du béton et demain on nous dira que c'est aussi dangereux que l'amiante. On compte déjà sur les générations futures pour trouver le moyen de recycler les déchets nucléaires que l'on enfouie dans les sols pour l'instant et cela ne suffit pas on leur laissera aussi le recyclage éolien et pas que !! si c'est ça l'écologie ? Dans 40 ans nous aurons des campagnes poubelles, De surcroît ce projet ne rapporte rien à notre industrie française à l'heure où l'on nous parle de crise



1947-1948

1947-1948

1947-1948

1947-1948

CRS 70
C. M.

Le 10 mars 2019

Mme SOULAT VERONIQUE
12 TER ROUTE DE LUPSAULT
16140 LUPSAULT

objet : je m'oppose fermement au projet éolien

Ce projet éolien est tout simplement un projet à intérêt financier, car quatre éoliennes sur cinq en projet sur la commune de Lupsault devraient être érigées sur des terrains dont quatre élus du conseil municipal en sont propriétaires, en sachant que les propriétaires seront rémunérés, on peut comprendre le grand intérêt que porte ces élus à ce projet ainsi que les propriétaires des terrains voisins pour les droits de pale sans compter l'acheminement des gaines électrique.

L'éolien n'est pas une alternative pouvant remplacer le nucléaire, car les carences de production éolien font que l'on remet en route des centrales à charbon ou à gaz beaucoup plus polluantes que les centrales nucléaires. C'est une usine à fric pour l'Allemagne qui pollue visuellement, additivement la beauté de nos campagnes et sa paisibilité pour produire de l'électricité à moindre coup chez nous avec l'aide de l'état français grâce aux défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'état et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an. Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture. Pour enfin nous racheter cette électricité à l'euro symbolique dans quelques années. Je ne comprend pas qu'on puisse laisser notre campagne se faire défigurer pourquoi ne pas élaborer des projets éoliens dans les villes ; Les effets néfastes sur notre santé sont connus, ainsi que sur les animaux et la biodiversité, leur distance des habitations aurait du être réévalué puisque la hauteur des éoliennes a évolué. J'habite un logis dont mes chambres sont à 9 m de haut, aujourd'hui je vois des champs à perte de vue demain je verrai des éoliennes à chacune de mes fenêtres polluant ainsi cette magnifique vue, on nous parle d'écologie les immenses pales en matériaux composites ne sont pas recyclables, la seule issue actuelle est de les incinérer pour fabriquer du béton et demain on nous dira que c'est aussi dangereux que l'amiante. On compte déjà sur les générations futur pour trouver le moyen de recycler les déchets nucléaires que l'on enfouie dans les sols pour l'instant et cela ne suffit pas on leur laissera aussi le recyclage éolien et pas que !! si c'est ça l'écologie ? Dans 40 ans nous aurons des campagnes poubelles, De surcroît ce projet ne rapporte rien à notre industrie française à l'heure où l'on nous parle de crise



10/10/2023 10:10:10 AM

Subject: [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

SBS FA



Le 10 mars 2019

Mr SOULAT WILLIAM
12 TER ROUTE DE LUPSAULT
16140 LUPSAULT

objet : je m'oppose fermement au projet éolien

Ce projet éolien est tout simplement un projet à intérêt financier, car quatre éoliennes sur cinq en projet sur la commune de Lupsault devraient être érigées sur des terrains dont quatre élus du conseil municipal en sont propriétaires, en sachant que les propriétaires seront rémunérés, on peut comprendre le grand intérêt que porte ces élus à ce projet ainsi que les propriétaires des terrains voisins pour les droits de pale sans compter l'acheminement des gaines électrique.

L'éolien n'est pas une alternative pouvant remplacer le nucléaire, car les carences de production éolien font que l'on remet en route des centrales à charbon ou à gaz beaucoup plus polluantes que les centrales nucléaires. C'est une usine à fric pour l'Allemagne qui pollue visuellement, additivement la beauté de nos campagnes et sa paisibilité pour produire de l'électricité à moindre coup chez nous avec l'aide de l'état français grâce aux défiscalisations, subventions déguisées et cadeaux de bienvenue accordés aux promoteurs par l'état et les collectivités ! Soit au total environ 20 milliards d'euros par an. Cela représente 300 euros par Français et par an, soit pour un ménage moyen avec deux enfants une dépense de 1.200 euros, moitié taxes sur l'électricité, moitié taxes sur les carburants et subventions diverses. Mais ceux dont la consommation de carburants est la plus forte, ruraux et habitants des grandes banlieues très dépendants de leur voiture, pour enfin nous racheter cette électricité à l'euro symbolique dans quelques années. Je ne comprend pas qu'on puisse laisser notre campagne se faire défigurer pourquoi ne pas élaborer des projets éoliens dans les villes ; Les effets néfastes sur notre santé sont connus, ainsi que sur les animaux et la biodiversité, leur distance des habitations aurait du être réévalué puisque la hauteur des éoliennes a évolué. J'habite un logis dont mes chambres sont à 9 m de haut, aujourd'hui je vois des champs à perte de vue demain je verrai des éoliennes à chacune de mes fenêtres polluant ainsi cette magnifique vue, on nous parle d'écologie les immenses pales en matériaux composites ne sont pas recyclables, la seule issue actuelle est de les incinérer pour fabriquer du béton et demain on nous dira que c'est aussi dangereux que l'amiante. On compte déjà sur les générations futur pour trouver le moyen de recycler les déchets nucléaires que l'on enfouie dans les sols pour l'instant et cela ne suffit pas on leur laissera aussi le recyclage éolien et pas que !! si c'est ça l'écologie ? Dans 40 ans nous aurons des campagnes poubelles, De surcroît ce projet ne rapporte rien à notre industrie française à l'heure où l'on nous parle de crise



FEREST Marie Claude (Salbert) Lupsault

235 78

[Signature]

Parc éolien de La Couture

Projet de 7 éoliennes Lupsault_Oradour

Eoliennes Lupsault-Oradour et biodiversité

L'implantation de ces éoliennes ne doit pas être réalisée à proximité du bassin hydrologique de la Couture qui est constitué de zones humides à protéger car connues pour abriter une importante biodiversité.

De plus la zone d'implantation prévue se trouve sur la trajectoire d'oiseaux migrateurs de grandes tailles dont l'Outarde canepetière reconnue en oie de disparition

Puisque Lupsault se situe au cœur d'un triangle constitué par 3 des derniers « Noyaux » des outardes canepetières (c'est le terme utilisé dans le rapport dont est issu la figure 4) et qui montre leur déclin entre 2008 et 2017 !)

- Le Sud des Deux-Sèvres (Chef-Boutonne/Couture d'Argenson)
- La plaine de Villefagnan
- La plaine de Barbezières - Gourville

Ces outardes survolent donc forcément le territoire des communes des Gours et de Lupsault pour rejoindre l'Espagne et le Portugal !

Cf enquête annuelle outardes en Poitou-Charentes et suivi des populations en ZPS, rapport LPO 2018)

La densité d'éoliennes prévues constitue donc un vrai danger pour les espèces migratrices en général et plus particulièrement pour l'Outarde canepetière reconnue comme menacée.

Ci-dessous ; la carte de répartition de l'Outarde issue de l'étude réalisée par Frank LATRAUBE et Jean-Marie BOUTIN (OCNF ONERA, AVIFAUNE migration) précisant la proximité des localisations de ces oiseaux (dans le Sud-Deux-Sèvres) au regard des communes Lupsault-Oradour .

Voir également photos jointes de 7 cigognes, datant d'août 2018 perchées dans un arbre faisant partie d'une trlade de noyers situés sur les parcelles ZB 45/46 .

Ces parcelles sont contigües de la parcelle ZC 1 intitulée la « Fragnée », non qui révèle la nature humide des lieux, raison probablement pour laquelle d'ailleurs ces oiseaux font halte ici pour trouver leur nourriture constituée d'une faune hébergée par de ce type de lieu.

Ces parcelles sont par ailleurs séparées par un fossé qui inonde chaque hiver comme ce fut encore le cas en Noël 2018, vestige d'un ancien ruisseau qui, avant les années « d'assainissement » allait jusqu'à la route RD N°88 qui mène à Aigre, comme en atteste encore les parapet du pont. Aujourd'hui ces prés et champs sont régulièrement inondés. Le fossé est embroussaillé au niveau du ré situé à l'est de la route. Biotope qui doit héberger la faune adaptée.

[Signature]

Parmi les migrateurs nous constatons également, (les, grues) qui, certaines années, se posent pour une nuit dans les arbres de ces marais ; cette concentration d' éoliennes représentent donc un danger certain pour ces oiseaux. Dans un contexte où nous observons un **effondrement général de la biodiversité** (perte de 60% des animaux sauvages en 40 ans dont **83% des animaux d'eau douce**; source = rapport scientifique WWF ; https://www.wwf.fr/vous-informer/actualites/rapport-planete-vivante-2018?gclid=EALalQobChMimeLKl77w4AIV1OFRCh3lvA4nEAAYASAAEgKHVvD_BwE), il est inconcevable d'implanter des machines dont les pales constituent de véritables dangers dans les couloirs de migrateurs. De plus, implanter des éoliennes dans le lit de cours d'eau, c'est détruire ces cours d'eau, fragiliser tout le bassin de La Couture, détruire la faune et la flore.

Nous signalons également que ce secteur de projet 'Implantation d'un parc de 7 éoliennes a la visite régulière de chauve-souris pendant leur période de reproduction, dont certaines espèces sont rares et en déclin (espèce rhinolophe, déterminée par Charente Nature). Ces mammifères ailés extraordinaires auxiliaires de l'Homme, se dirigent par ECHOLLOCATION. Le mouvement et le bruit des pales des éoliennes , par le sondes qu'elles émettent représentent également un très grand danger supplémentaire pour la survie de ces mammifères insectivores déjà fortement impactés par la chute de 80% des insectes en 50ans, mammifères volants exceptionnels qui se guident par sonar. C'est donc pour nous une hérésie d'implanter des éoliennes dans un environnement forestier qui est un territoire de chasse de ces animaux très utiles.

Ce qui est très dommageable à la faune l'est d'ailleurs non moins pour les gens (effet stroboscopique y compris) et ce d'autant plus que la distance de 500mètres des premières habitations prévues pour des éoliennes à mâts ne correspondent plus et sont très insuffisantes avec es mâtes de 180mètres de hauteur !!!! (cf réglementation européenne

Or nous constatons par exemple, une très grande proximité de l'éolienne E4 des bosquets et haies bocagères : rappelons le traité Eurobats auquel la France est partie et qui recommande de respecter une distance de 200 mètres entre les éoliennes et les haies ou lisières de bois. Voir aussi le Schéma Régional Eolien (page 60).

De plus, comme la Région, le Département et la Communauté de communes veulent développer le tourisme, il est impératif de préserver notre territoire : à titre d'exemple, nous avons régulièrement des passages de touristes en calèche ou à cheval qui profitent du cadre naturel du territoire communal pour effectuer des promenades découverte nature, le long des chemins communaux bordés de nos dernières « palisses ». Il en sera tout autre si les éoliennes sont omniprésentes ! Le site du projet est en fait dans une zone avec de nombreux atouts pour développer le tourisme (plan d'eau, piste cycliste, nombreux monuments...) dont le cyclotourisme en expansion en Aquitaine.

Eoliennes en Charente : un territoire qui « paie » un lourd tribut

Il est particulièrement frappant de constater la présence de très nombreuses éoliennes dès que nous arrivons en Charente par la route alors que dans d'autres régions tout aussi ventées voire davantage comme le littoral atlantique entre sud Bretagne et Poitou, elles sont beaucoup moins présentes. Les conséquences sur le paysage charentais sont majeures : territoire naturel défiguré par ces pylônes omniprésents, leurs routes d'accès secondaire qui stérilisent encore un peu plus nos terres agricoles, les réseaux de raccordement, la pollution lumineuse notamment la nuit. Ce qui, in fine ne contribue en rien à l'attractivité du territoire charentais bien au contraire, surtout que la plus grande quantité

Alain

d'électricité produite sur le territoire départemental est destinée à fournir des consommateurs éloignés bien inconscients de ces « inconvénients ». Autrement dit, des décisions d'implantation d'éoliennes sans vision politique globale claire sacrifient l'avenir du territoire charentais et de ses habitants, au profit d'une politique court-termiste qui accentue le toujours-plus de consommation électrique. Il est de moins en moins tolérable que l'électricité produite ici conduise à une gabegie d'énergie ailleurs et notamment en zones urbaines où il est fréquent de voir des résistances électriques chauffer des terrasses de cafés/brasseries : une véritable hérésie ! sans parler de la perte « en ligne » d'énergie le long des lignes électriques. A ce rythme là, des éoliennes déployées sur la surface entière de la Charente n'y suffiront pas ! Il faut être cohérent et avoir une vision d'ensemble de la production électrique à son utilisation intelligente et utile.

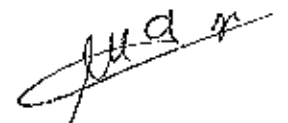
C'est pourquoi s'il faut des éoliennes, a minima, elles devraient être **des Eoliennes Citoyennes (voir energie-partagee.org)** : il existe déjà des exemples d'éoliennes gérées en régie municipale dont l'électricité de PROXIMITE profiterait à chaque habitant de la commune. Qui, de fait serait responsabilisé puisque consommant en fonction de la production LOCALE. Une ou deux éoliennes par commune gérée(s) par une régie locale (et non pas par une entreprise par essence à but lucratif Valorem et le groupe allemand Bawya.R.E.) où l'électricité produite localement est distribuée en priorité aux habitants du territoire d'implantation. Ce qui conduira naturellement à la responsabilisation des consommateurs d'électricité dans une démarche vertueuse, cohérente avec la Transition écologique envisagée au niveau national.

Pour vivifier le bassin d'emploi communal, un effort du côté de l'isolation des bâtiments serait bien plus profitable que l'implantation d'éoliennes sachant que notre territoire charentais et en particulier le bassin de l'Aume Couture a très longtemps été dédié à la culture du chanvre pour la corderie royale de Rochefort. En effet, cette plante textile très réputée pour sa robustesse servit beaucoup dans la marine. Et nos terres de marais le long de nos nombreux rivières sur des terrains appelés chenervières chenobeaux attestent de l'activité de ce passé. Lupsault en fait partie. Il se trouve que cette plante fait l'objet aujourd'hui d'un regain d'intérêt tout particulier en raison de ses multiples propriétés. C'est une plante qui pousse tellement rapidement qu'elle ne demande absolument aucun intrant puisqu'elle étouffe immédiatement les indésirables potentiellement concurrentes. Enfin, et c'est la non moindre des qualités du chanvre, son déchet, la chénebotte possède un pouvoir isolant particulièrement intéressant pour isoler les bâtiments « du sol aux murs jusqu'au plafond » que ce soit sous forme de laine de chanvre, de béton de chaux-chanvre....imputrescible et ininflammable !

Tout un terreau économique non délocalisable pourrait ressurgir en ces périodes de réchauffement climatique avec formation d'une filière locale du chanvre tant dans l'alimentaire que dans l'artisanat. Sans parler des maisons anciennes de pays charentais aux murs épais qui présentent l'énorme avantage de posséder une inertie thermique considérable qui les rendent si agréables à vivre, en particulier en période de canicule.

Voilà donc ma proposition alternative à l'implantation d'une « forêt d'éoliennes », proposition qui a l'avantage de bénéficier à tous localement.

Enfin, comme il est publié hier vendredi 22 mars 2019 dans le quotidien « Aujourd'hui en France », les citoyens plébiscitent d'encourager le projets d'énergie renouvelable DANS LES VILLES . C'est-à-dire là où elle est majoritairement consommée. Et j'ajouterais qu'il y a suffisamment de bâtiments

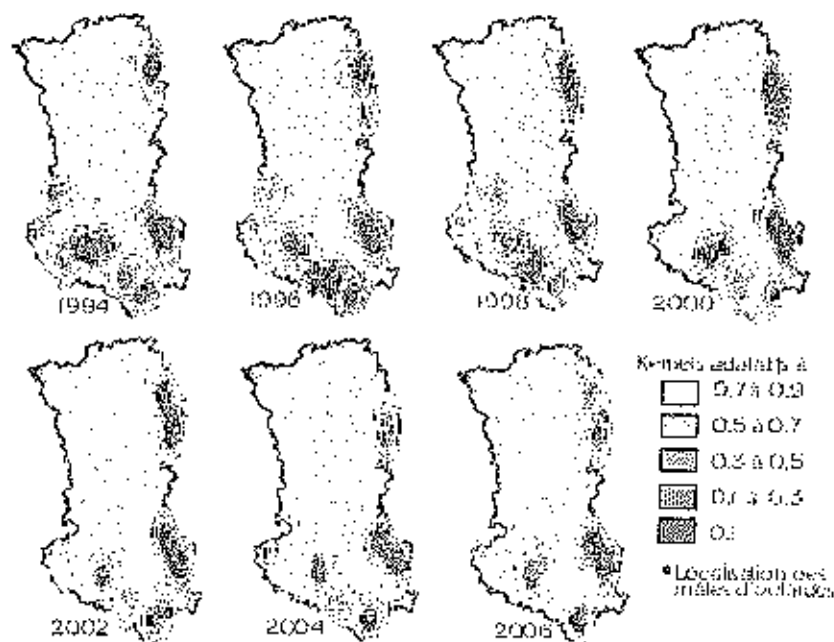


(donc sur des terres déjà stérilisées) y compris les milliers de mètres carrés que représentent les bâtiments logistiques comme dans les zones industrielles.

D'autre part, je me suis aperçue que parmi les oiseaux migrateurs dont nous constatons le survol chaque année, il y avait probablement des outardes canepetières qui migrent vers le Portugal et l'Espagne. Les dernières populations de ces outardes sont recensées dans le Poitou-Charente et particulièrement dans le sud des Deux Sèvres. Or Lupsault est situé très exactement dans le triangle, comprenant les trois noyaux constitués par la plaine de Salle de Villefagnan, la plaine de Barbezières Gourville et la zone des Deux-Sèvres entre Chef-Boutonne/Couture d'Argenson (Enquête annuelle Outardes en Poitou-Charente et suivi des populations en ZPS ; rapport LPO 2018). Il serait très surprenant que ces oiseaux ne fassent pas partie des migrateurs qui survolent le territoire de la commune de Lupsault-Oradour où la densité d'éoliennes prévue constituera un vrai danger pour cette espèce d'oiseaux en voie de disparition.

Ci-dessous la carte de répartition de l'outarde issue de l'étude réalisée par Franck Latraube et Jean-Marie Boutin (ONCFS, ONERA Avifaune migration), précisant la proximité des localisations de ces oiseaux au regard des communes Lupsault-Oradour.

Figure 4 – Kernels adaptatifs effectués sur les localisations de mâles chanteurs des Deux-Sèvres en 1994, 1996, 1998, 2000, 2002, 2004 et 2006



Saturation du paysage charentais par les éoliennes : incompatibilité avec les objectifs de protection du territoire du CAUE du Pays Ruffécois dont font partie les communes de Lupsault-Oradour. Le Syndicat de Pays du Ruffécois a commandé au CAUE de la Charente, un "Carnet de Paysage" afin que chacun puisse découvrir, comprendre, aimer et protéger notre Pays : la protection et la transmission du patrimoine collectif que représente le territoire constituent une responsabilité fondamentale des élus locaux sur l'espace dont ils ont la charge. Transmettre un patrimoine, c'est gérer un capital qui n'est pas sa propriété de façon à ne pas le dilapider, mais plus encore c'est le valoriser et l'enrichir. Source : <http://www.paysduruffecois.com/category/environnement/prserver-les-paysages/>

Avec ces éoliennes, il y a une atteinte irréversible à la zone humide (comme en atteste l'eau stagnante cet hiver 2018/2019 et le pont ; cadastre ZC), perte de biodiversité, stérilisation des terres, impact négatif sur le paysage, etc.

Accroissement des inégalités territoriales : l'implantation des éoliennes risque de conduire à terme à une « ségrégation spatiale » des territoires en ce sens que les plus grands bénéficiaires de la production électrique réalisée seront les métropoles « consommatrices » alors que la plupart des inconvénients résideront dans les « zones de production » rurales.

Rapport du Commissariat au Développement Durable 2013 : *Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels*

p 89 ***** Certaines dispositions des SDAGE obligent les maîtres d'ouvrage à rechercher des « alternatives techniques » à leurs projets dès lors qu'ils portent atteinte à des milieux à forts enjeux environnementaux (zones humides, cours d'eau en très bon état, réservoirs biologiques, axes grands migrateurs amphihalins, habitats d'espèces inféodées aux milieux aquatiques, protégées et menacées d'extinction, etc.), sous peine d'incompatibilité de leur projet avec le SDAGE. Certaines dispositions sont très précises (cf. SDAGE Adour Garonne : conservation de l'habitat d'écrevisses à pattes blanches, etc.).

P 98 ***** Eau et milieux aquatiques : les mesures compensatoires participent de la « gestion équilibrée et durable de la ressource en eau » et doivent permettre au projet d'assurer « la préservation des écosystèmes aquatiques, des sites et des zones humides » (art. L. 211-1 du CE).

P110***** Pour les zones humides, la plupart des SDAGE demandent de compenser l'atteinte aux zones humides sur des sites équivalents sur le plan de la fonctionnalité et de la biodiversité en limitant géographiquement la compensation au même bassin-versant (SDAGE Seine Normandie, Loire Bretagne, Rhône Méditerranée Corse, Rhin Meuse) ou à une échelle dite « cohérente » (SDAGE Adour Garonne).

P112 ***** Eau et milieux aquatiques : les mesures compensatoires doivent empêcher la dégradation de l'écosystème aquatique ou de la zone humide et restaurer des fonctions comparables aux fonctions détruites par le projet.

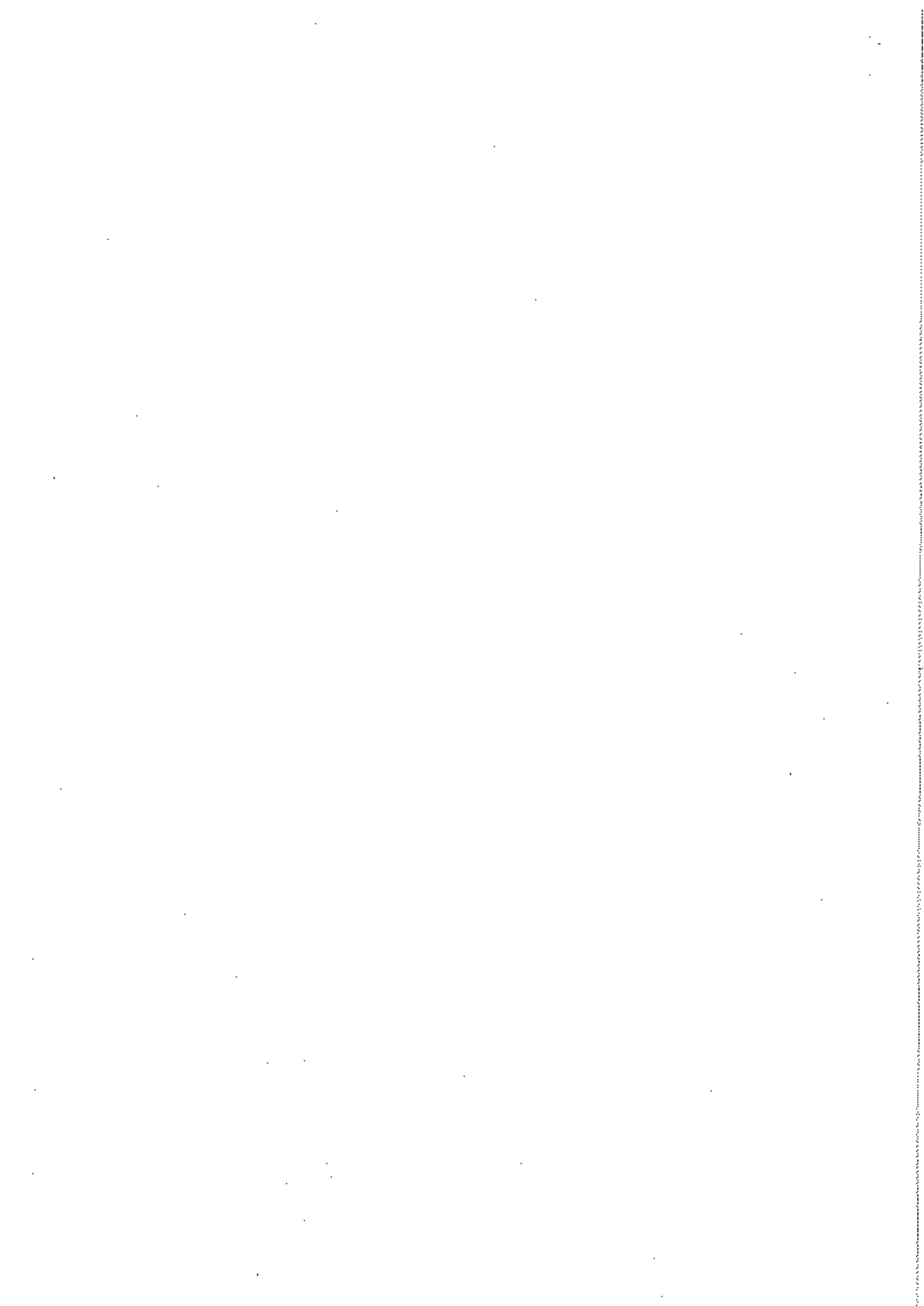
Conclusion : Il est essentiel de préserver nos territoires de dégradations qui vont avoir un impact environnemental négatif important pour les années à venir, sur l'attractivité charentaise et qui vont réduire la qualité de vie de ses habitants avec un grand nombre d'habitations très proches (moins de 800m) des 7 éoliennes de 180m de haut. Je suis par conséquent contre ce projet d'implantation d'éoliennes sur Lupsault-Oradour.

Par conséquent, j'émet un **avis négatif** sur ce projet de parc éolien Lupsault-Oradour.

Fait à Lupsault, le 23 mars 2019

Marie-Claire Forest







Handwritten signature or mark.

Transitions écologique et énergétique font-elles bon ménage ?

L'analyse du cycle de vie des éoliennes implantées en France montre que l'éolien est un moyen efficace de production d'électricité. En effet, l'énergie dépensée pour fabriquer, installer, exploiter et démanteler les aérogénérateurs est entièrement compensée au bout de 12 mois de fonctionnement. En plus de ce **temps de retour énergétique** réduit, une éolienne en fonctionnement génère peu de pollution dans l'air, le sol et l'eau pendant l'utilisation. Cette étude confirme que les éoliennes émettent peu de CO₂ durant leur cycle de vie, qu'elles soient terrestres (taux d'émission de 12,7 g CO₂ eq/kWh) ou en mer (14,8 g CO₂ eq/kWh), en comparaison du **mix énergétique** français (87 g CO₂ eq/kWh). Dans la perspective d'une transition énergétique inspirée du scénario **NégaWatt**, qui prévoit de réduire la production d'énergie et de substituer l'énergie résiduelle, majoritairement fossile et fissile, par des énergies renouvelables, l'éolien apparaît donc comme une ressource particulièrement efficiente. Elle n'est toutefois pas sans conséquences sur l'environnement. Les impacts des éoliennes terrestres sur la biodiversité, mesurés lors des suivis après leur implantation, se voient principalement sur les habitats (lors des travaux de construction du parc, qui impliquent non seulement l'installation des aérogénérateurs mais également la création des chemins d'accès, le raccordement des machines et l'installation d'un poste de livraison électrique) et sur les vertébrés volants (lors des phases de travaux et d'exploitation). Ils ne sont toutefois pas systématiques et leur nature comme leur importance diffèrent selon le site d'implantation et les mesures d'évitement, de réduction et de compensation mises en œuvre.

Lexique

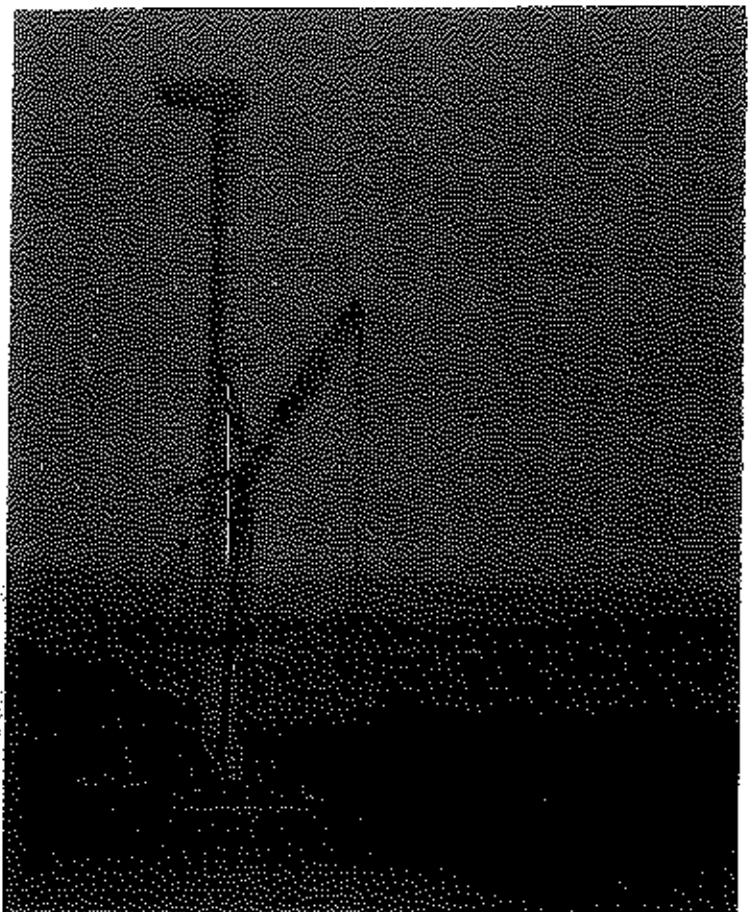
Temps de retour énergétique : estimation du temps nécessaire pour que la turbine produise la quantité d'énergie qu'elle a consommée au cours de son cycle de vie (de la conception au recyclage en passant par l'installation et l'exploitation).

Mix (ou bouquet) énergétique : répartition des différentes sources d'énergie primaire consommée dans une zone géographique donnée.

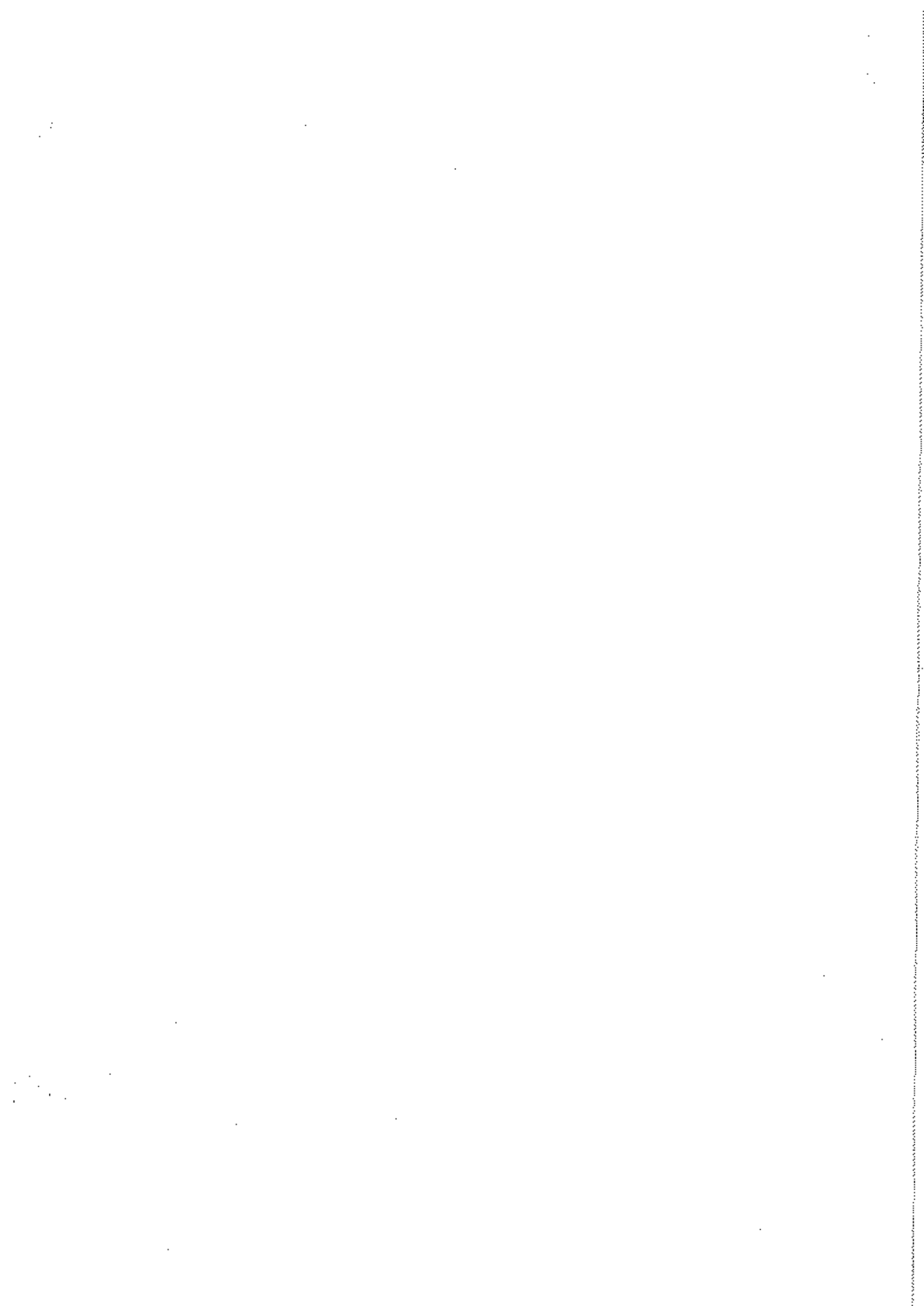
NégaWatt : l'association française NégaWatt propose un scénario de transition énergétique visant à sortir des énergies fossiles et fissiles à l'horizon 2050. Il repose sur trois piliers : sobriété énergétique, efficacité énergétique et emploi d'énergies renouvelables.

Les habitats potentiellement altérés

À la fin des années 1990, les premières éoliennes françaises, plus petites qu'aujourd'hui, ont essentiellement été implantées dans des espaces naturels exposés aux vents méditerranéens et composés majoritairement de maquis, garrigues ou prairies naturelles. Par la suite, l'augmentation de la taille des mâts et de la surface balayée par les pales a permis après 2004 d'investir des espaces agricoles moins ventés situés à l'intérieur des terres. Aujourd'hui, environ 80 % des éoliennes mises en service chaque année sont situées en plaine agricole, donc dans des milieux de moindre naturalité. Cette évolution de l'occupation biophysique des sols par les éoliennes a entraîné une évolution, vraisemblablement à la baisse, des impacts négatifs des parcs éoliens sur les habitats naturels (maquis, garrigues, prairies permanentes, haies, etc.). L'accroissement continu de la hauteur des machines (actuellement, la hauteur moyenne des éoliennes est de 140 m



Chantier de construction d'une éolienne à proximité de Vitel (Vosges) en octobre 2016. Le dérangement physique est moindre dans les zones agricoles, mais l'emprise du chantier est ici visible.



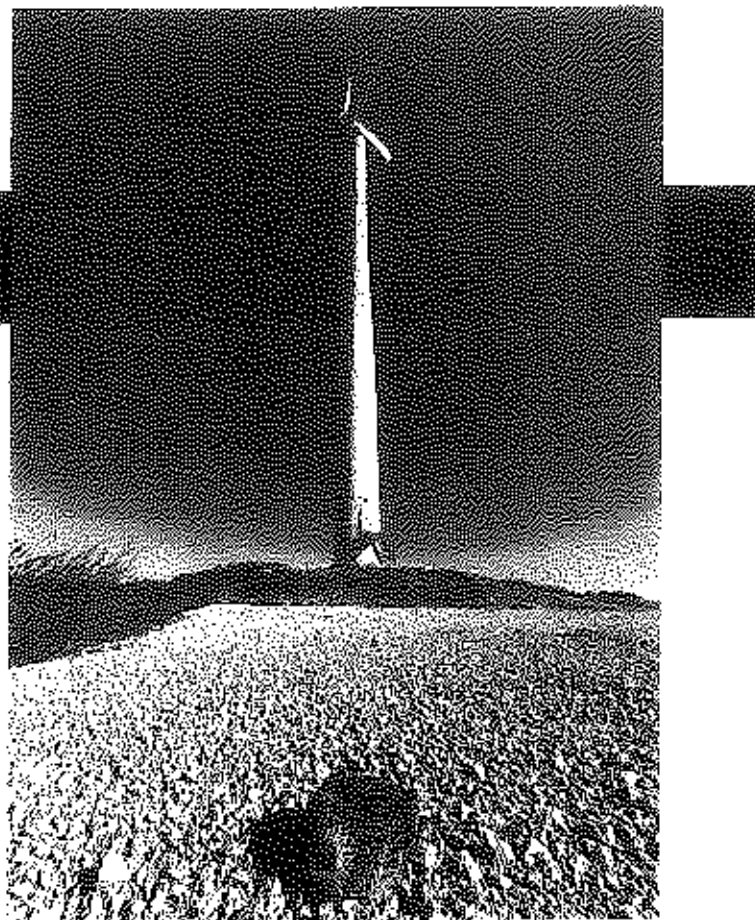
en bout de pale ; des projets apparaissent qui prévoient des machines de 200 m de hauteur) permet également de capter les vents en forêt, au-dessus de la canopée ; de plus en plus de projets voient ainsi la jour en milieu forestier, ce qui implique des défrichements parfois importants et pourrait aggraver à l'avenir les impacts environnementaux si ces défrichements concernent des habitats d'espèces menacées ou d'intérêt communautaire.

Dans certains cas, la destruction ou l'altération des habitats lors des travaux de construction des aérogénérateurs ou des infrastructures afférentes modifie les réseaux trophiques et touche indirectement les espèces qui utilisent ces sites. Les impacts indirects sur les chiroptères notamment peuvent être importants. Des zones de chasse, mais aussi des gîtes de chauves-souris peuvent être détruits en cas de défrichement du site. L'ouverture des milieux peut également créer des zones de chasse attractives pour les rapaces ou les chauves-souris à proximité immédiate des éoliennes et accroître le risque de collision. Selon le type de milieu et les fonctionnalités qu'il représente pour la biodiversité, ces impacts peuvent parfois être maîtrisés via une gestion réfléchie de l'organisation de la phase de travaux (grâce notamment aux données de l'étude d'impact et aux suivis de chantier).

Les oiseaux exposés au dérangement et au risque de collision

La collision des oiseaux avec les pales ou le mât est l'impact le plus couramment cité lorsque l'on évoque l'énergie éolienne. Il s'agit, en effet, du plus facile à constater ; pour autant, il n'est pas certain qu'il soit le plus préjudiciable à la bonne conservation des populations d'oiseaux. Le dérangement des espèces nicheuses pendant la construction puis l'exploitation des éoliennes est également problématique pour les espèces les plus patrimoniales. Les suivis environnementaux réalisés à l'échelle de chaque parc par les exploitants dans le cadre de la réglementation ICPE cherchent, pour la plupart, à apprécier ce phénomène mais sont souvent peu conclusifs car les observations sont rarement menées sur un temps suffisamment long. De plus, pris individuellement, ces suivis ne disent finalement pas grand-chose de l'impact cumulé sur des populations parfois fragiles.

On sait néanmoins que l'implantation d'éoliennes dans l'espace vital d'espèces patrimoniales sensibles au dérangement peut détériorer et réduire leur habitat de façon conséquente. Ces pertes importantes peuvent atteindre plusieurs centaines d'hectares, risquant ainsi de compromettre les déplacements,

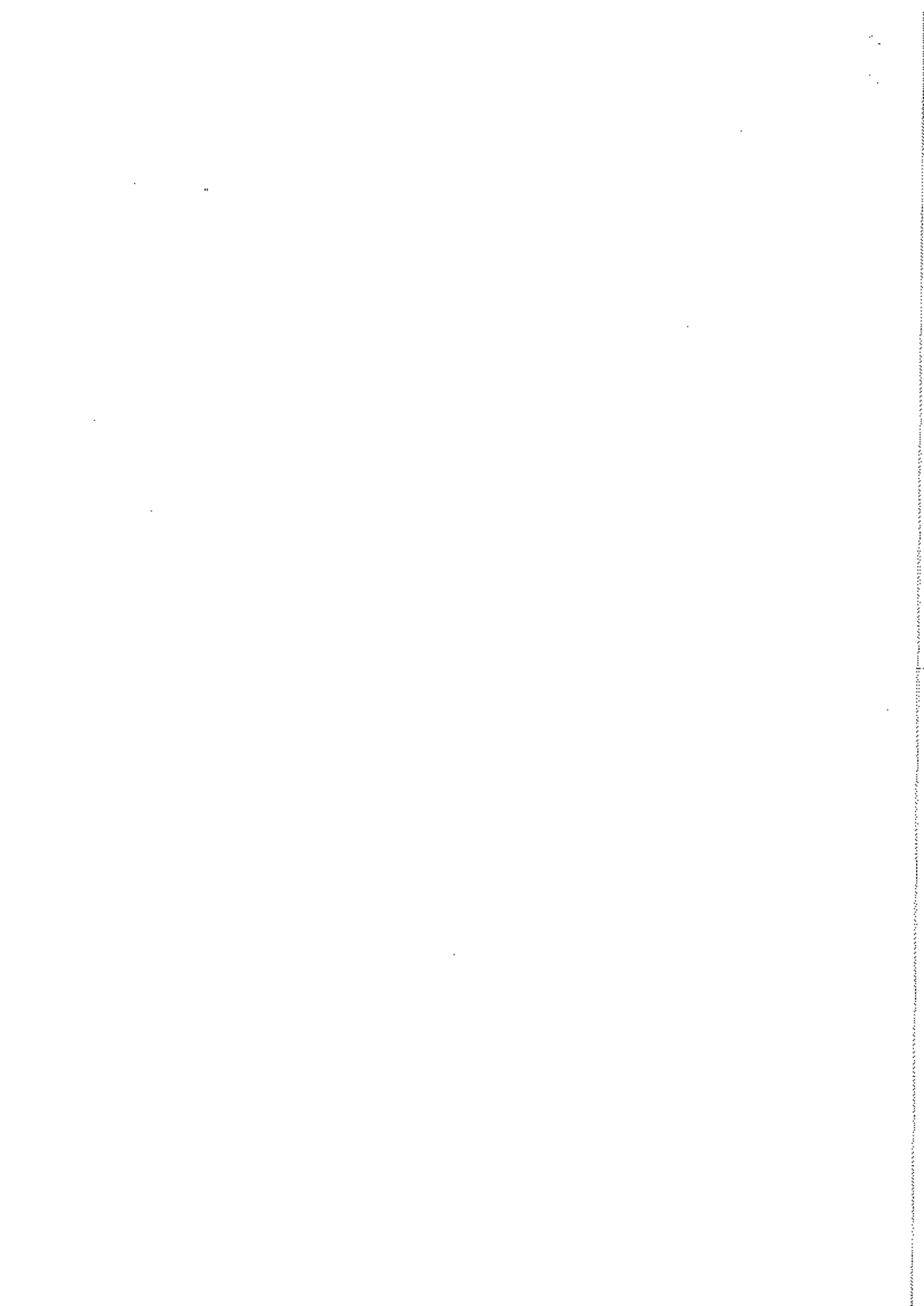


Cadavre d'alouette des champs au pied d'une éolienne, vraisemblablement morte suite à une collision.

l'alimentation ou la reproduction de populations locales. Cet effet est particulièrement documenté pour les rapaces, comme l'aigle royal (*Aquila chrysaetos*)² ou le milan royal (*Milvus milvus*), qui peuvent être équipés de balises et qui sont souvent présents dans des zones fortement ventées du sud de la France propices au développement de l'éolien. Cette sensibilité a également été observée chez d'autres espèces, notamment celles inféodées aux zones humides.

Les oiseaux de passage (journalier ou en migration) faisant le choix de contourner le parc éolien s'exposent à une dépense énergétique supplémentaire difficilement évaluable mais qui n'est pas nécessairement négligeable. Cet « effet barrière » concerne notamment les voiliers migrant de jour tels les grues cendrées (*Grus grus*), et il est d'autant plus marqué que l'emprise du ou des parcs par rapport à la voie de déplacement des oiseaux est importante.

Lorsqu'ils s'aventurent dans le parc, soit parce qu'ils pensent pouvoir le traverser (comme les hirondelles ou les martinets), soit parce que celui-ci constitue un site d'alimentation favorable (pour les rapaces diurnes par exemple), soit en raison de mauvaises conditions de visibilité (passereaux migrateurs nocturnes), les oiseaux s'exposent alors au risque de collision. Le risque de heurter une éolienne est directement corrélé à l'activité aviaire, c'est pourquoi les oiseaux qui utilisent quotidiennement un site (par exemple comme zone de chasse ou comme lieu de passage obligé entre sites de nourrissage et de repos) présentent un plus fort risque de collision que les oiseaux migrateurs confrontés au parc une à deux fois dans l'année. La mortalité des oiseaux due aux éoliennes n'est précisément connue que pour très peu de parcs français, souvent localisés





M. G. P.

dans des Zones de protection spéciale (ZPS) ou présentant de fortes sensibilités avifaunistiques. L'estimation de la mortalité sur ces parcs, prenant en compte la durée de persistance des cadavres et l'efficacité de recherche, varie de 0,3 à 18,3 oiseaux tués par éolienne et par an, la médiane s'établissant à 4,5 et la moyenne à 7,0¹. Ces estimations rejoignent celles établies aux États-Unis⁴ ou au Canada⁵. Certains parcs, voire la majorité d'entre eux, n'ont de conséquences que sur un faible nombre d'oiseaux, du moins en ce qui concerne la mortalité directe par collision [cf. n° 307 p. 13-14].

Toutefois, à l'échelle d'un parc, même un faible taux de mortalité peut générer des incidences écologiques notables, notamment pour les espèces menacées et pour celles à maturité lente et à faible productivité annuelle⁶. Le nombre de cas de mortalité et l'intérêt patrimonial des espèces affectées sont directement corrélés à la proximité des ZPS³, y compris lorsque des dispositifs techniques visant à réduire le nombre de collisions sont mis en œuvre, comme des caméras couplées à des systèmes de dissuasion acoustique et de mise à l'arrêt des machines [par le biais de systèmes automatisés de détection des oiseaux ou bien par un dispositif manuel].

Les chauves-souris particulièrement vulnérables

Pour les chiroptères, même s'il ne faut pas négliger les effets générés sur l'habitat, les impacts les plus préoccupants sont ceux liés à la mortalité cumulée générée par les éoliennes en phase d'exploitation, soit par collision directe, soit par barotraumatisme⁷. Les parcs éoliens tuent environ 250 000 chauves-souris par an en Allemagne⁷. Il semble que le nombre de chauves-souris tués par éolienne et par an soit plus important que le nombre d'oiseaux lorsqu'aucun plan de bridage⁸ des éoliennes n'est mis en œuvre (ce rapport a tendance à s'inverser lorsque les bridages sont correctement paramétrés).

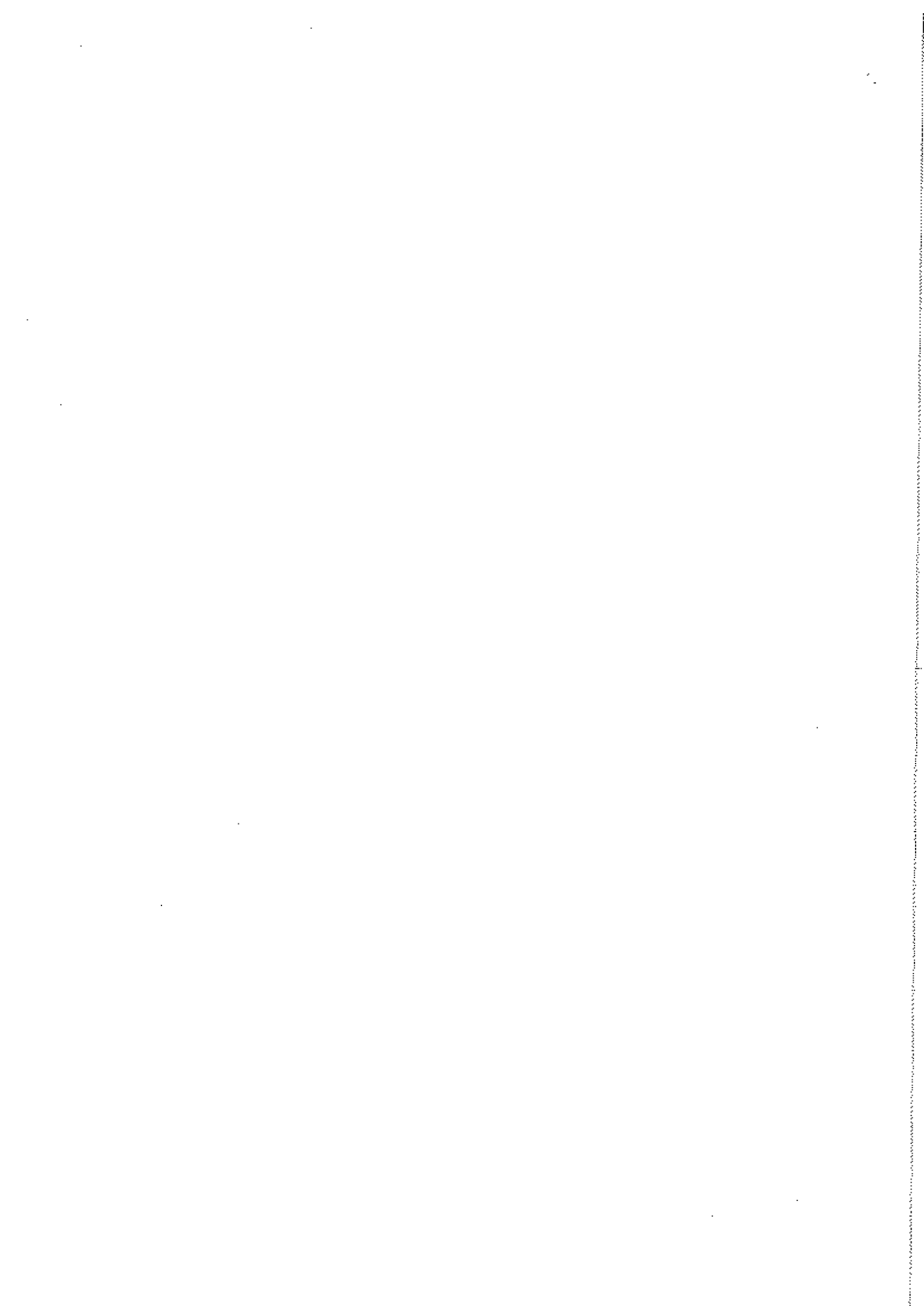
Notes

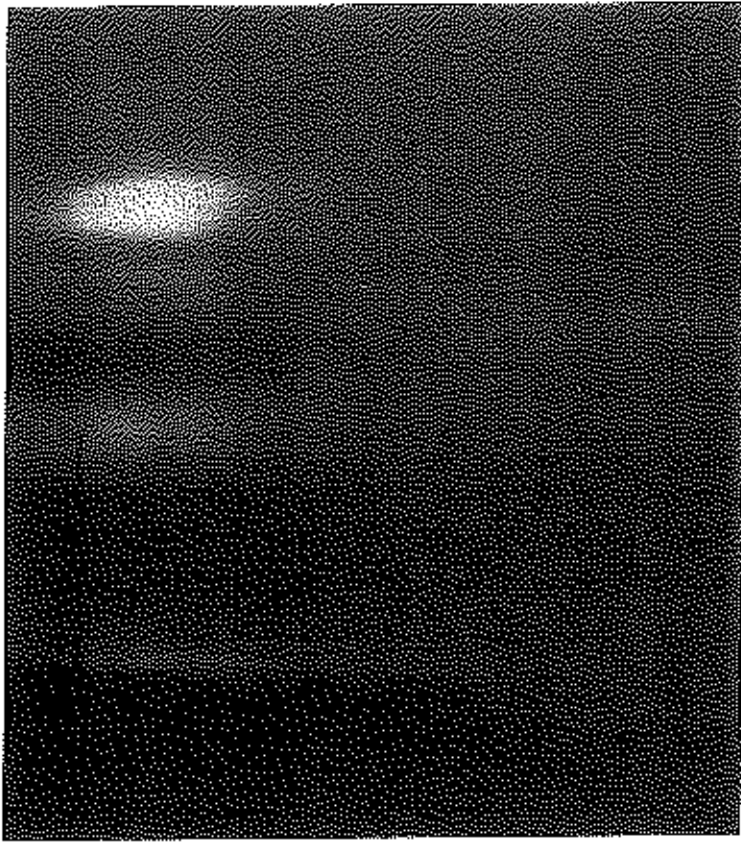
a- Au passage près d'une pale en mouvement, certaines chauves-souris sont victimes d'un choc lié à une diminution soudaine de la pression dans le corps, provoquant une augmentation du volume des gaz, qui peut causer un éclatement des alvéoles, voire des poumons.

b- Le bridage permet d'empêcher les éoliennes de tourner (lorsque l'activité des chiroptères est importante par exemple). Ces réglages se font en fonction des spécificités du site. On peut par exemple arrêter les éoliennes du 1^{er} juin au 31 octobre à partir du coucher jusqu'au lever du soleil lorsque la température est supérieure à 10 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 5,5 m/s.

Plus encore que pour les oiseaux, l'état des populations actuelles, leur démographie et l'impact de l'éolien sur celles-ci sont mal connus. À cela s'ajoute un taux de reproduction faible (un seul jeune par an pour la plupart des espèces), une maturité sexuelle souvent tardive et une longévité élevée. Ces trois caractéristiques expliquent la vulnérabilité naturelle des populations de chiroptères dont le maintien repose fortement sur les individus adultes et leur survie. Quelques projections statistiques⁹ convergent même vers la disparition de certaines espèces sensibles à terme, au regard des objectifs de développement éolien programmés par les états et si aucune mesure de réduction de risque n'est prise de façon massive. Les milieux forestiers (forêts de feuillus ou mixtes), les systèmes agricoles complexes (bocage) et les zones humides fournissent des sites de chasse ou des gîtes pour de nombreuses espèces de chiroptères grâce à la présence de vieux arbres (abris), de haies (corridors de déplacement) ou de plans d'eau (présence d'insectes) par exemple. C'est pourquoi il est préférable d'éviter d'implanter des éoliennes dans ces milieux. Les plaines agricoles ne sont pas non plus dénuées d'enjeux ; les mortalités y sont observées de façon plus ponctuelle mais parfois importante. Les mortalités en plein ciel ne relèvent pas exclusivement de la configuration des milieux au sol ; d'autres facteurs d'influence interviennent selon les phénologies et conditions climatiques. En outre, les éoliennes ont elles-même un caractère attractif pour les chauves-souris, ce qui rend le risque de mortalité difficile à anticiper au stade de l'étude d'impact. Cette attractivité pourrait être causée par des phénomènes de concentration d'insectes induisant des pics d'activité à risque à proximité des rotors.

Les espèces de haut vol, les migratrices au long cours, mais aussi les espèces des lisières (pipistrelles) lors de prises ponctuelles d'altitude (pics d'activité) sont donc les plus exposées aux collisions et aux barotraumatismes. Les murins et rhinolophes qui évoluent près du sol sont beaucoup moins dénombrés au pied des éoliennes que les pipistrelles ou les noctules.





Des solutions existent

Les oiseaux et les chiroptères sont reconnus comme étant les groupes d'animaux les plus sensibles au développement de l'éolien, subissant notamment des pertes et fragmentations d'habitats liées à l'implantation des parcs, des collisions avec les machines ou des perturbations comportementales. D'une manière générale, les espèces les moins sujettes au dérangement sont plus exposées au risque de collision, et celles dont l'état de conservation est dégradé sont davantage menacées, un nombre minime de pertes pouvant avoir des conséquences importantes sur leur population.

Une planification régionale identifiant les territoires qui doivent être préservés de l'implantation d'éoliennes en raison des enjeux de biodiversité qu'ils présentent est la mesure la plus efficace pour minimiser leurs impacts environnementaux. La bonne conduite du pré-diagnostic et de l'étude d'impact de chaque projet est, elle aussi, indispensable pour identifier correctement les enjeux et proposer des mesures d'atténuation adaptées : choix du nombre, du gabarit et de la localisation fine des éoliennes, gestion appropriée des habitats proches, etc.

L'asservissement des éoliennes peut également permettre de réduire les risques de collision pendant les périodes sensibles, définies sur la base de paramètres environnementaux ou par des détecteurs en temps réel. Pour les chauves-souris, les études ont montré l'efficacité des dispositifs de régulation lorsque les conditions de risques ont été bien évaluées au préalable⁹. L'amélioration et la démocratisation de ces mesures doivent donc être engagées rapidement pour enrayer la mortalité liée aux éoliennes sur les populations. Pour les oiseaux, ces détecteurs et les dispositifs d'arrêt de machines peuvent, en outre, être couplés avec des systèmes de dissuasion acoustique, afin d'écarter les individus évoluant à proximité. Toutefois, ces dispositifs paient à démontrer leur efficacité sur des parcs présentant de forts enjeux pour l'avifaune et doivent donc encore être améliorés. ■

L'asservissement des éoliennes, leur bridage, les études préalables correctement menées et une stratégie à large échelle permettent de limiter les impacts de cette source d'énergie peu polluante.

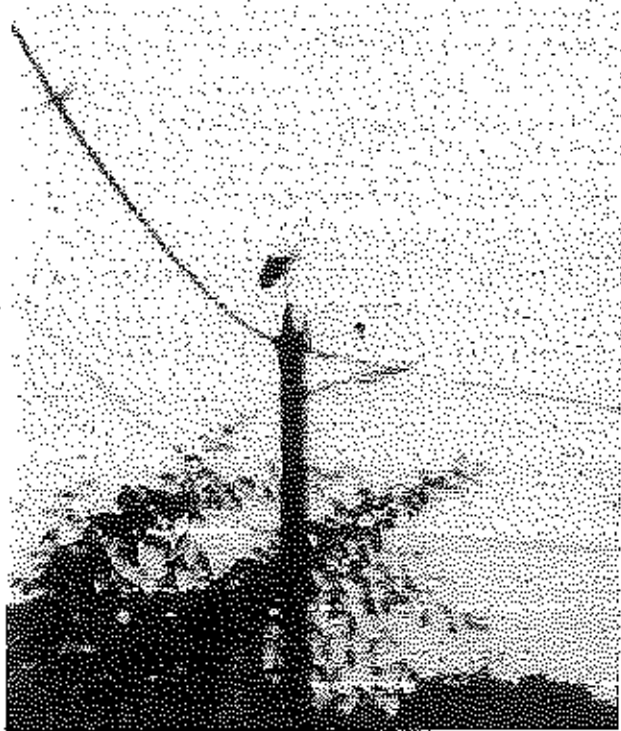
Biblio

- 1- ADÈME. 2016. *Impacts environnementaux de l'éolien français*. 8 pages.
- 2- Itty C., Duriez O. 2018. Le suivi par GPS, une méthode efficace pour évaluer l'impact des parcs éoliens sur des espèces à fort enjeux de conservation : l'exemple de l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*) dans le sud du massif central. *Actes du séminaire éolien et biodiversité de la LPO, 21 et 22 novembre 2017 Arrigues-près-Bordeaux*, p. 42-48.
- 3- Marx G. 2017. *Le parc éolien français et ses impacts sur l'avifaune – Étude des suivis de mortalité réalisés en France de 1997 à 2015*. LPO.
- 4- Loss S., Will T., & Marx P. 2013. Estimates of bird collision mortality at wind facilities in the contiguous United States. *Biological Conservation*, vol. 168, p. 201-209.
- 5- Études d'Oiseau Canada. 2016. *Base de données du suivi des populations d'oiseaux et de chauves-souris relié à l'énergie éolienne*. 48 pages.
- 6- Duriez O., Pitard P., Saulnier N., Bouzin M., Boudarel P. & Besnard A. 2018. Impact des mortalités additionnelles induites par les collisions avec les éoliennes pour la viabilité des populations de Faucons crécerellette. *Actes du séminaire éolien et biodiversité de la LPO, p. 49-65*.
- 7- Voigt CC et al. 2015. Wildlife and renewable energy: German politics cross migratory bats. *Eur J Wildl Res.* n° 61, p. 213-219.
- 8- Frick W.F., Baerwald E.F., Pollock J.F., Barclay R.M.R., Szymanski J.A., Weller T.J., Russel A.L., Loeb S.C., Modelling R.A., McGuire L.P. 2017. Fatalities at wind turbines may threaten population viability of a migratory bat. *Biological conservation*, vol. 209, p. 172-177.
- 9- Beucher Y., Richou C., Albespy F. 2018. Mortalité des chiroptères - Analyse comparée de la mise en place de mesures de régulation de 3 parcs éoliens. *Actes du séminaire éolien et biodiversité de la LPO, 21 et 22 novembre 2017, p.81-87*.

Lexique

Asservissement : procédé mécanique permettant d'interdire aux machines de démarrer soit en les programmant, soit en les reliant à des capteurs en temps réel (caméra, radars, badge GPS, etc.).

Photos Cigognes Le Bouchet 16140-LUPSAULT- Fin août 2018



J. G. M.

Le projet est donc un projet de développement durable.

Lequel est projet d'après le fait de voir des
communes qui ne sont pas dans le projet.

Le projet est donc de 3 communes de 1800 habitants de hauteur
(c'est impossible d'imaginer même pour les communes d'altitude
annoncées) ont même à des habitants. Les communes
qui n'en font pas partie.

C'est d'autant plus intéressant que la très grande
majorité n'en bénéficie même pas (par exemple, son
statut de commune est connu et est dans le projet d'après).

Le projet est prévu d'être implanté dans la zone de
protection de la nature de la commune de FIAVILLE (commune de la zone
d'un hectare de zone protégée). Donc c'est possible
même si elle n'est pas dans le projet.

Par ailleurs cette zone est un lieu de passage de très
nombreux oiseaux migrateurs. J'ai déjà vu, en fin de
saison d'été, des oiseaux, des zones de migration.

Déjà, j'en ai déjà de deux, ont été à ce lieu. Les
groupes de chasseurs au niveau de FIAVILLE (c'est
le Bouchet et le projet commun d'arrêter (c'est d'après le
statut de la commune de FIAVILLE).

FIAVILLE

Volets de ~~Cyprénis~~^{Cyprénis} dans les pylônes électriques
de BOUCHET 16140 AIGRE - Août 2018

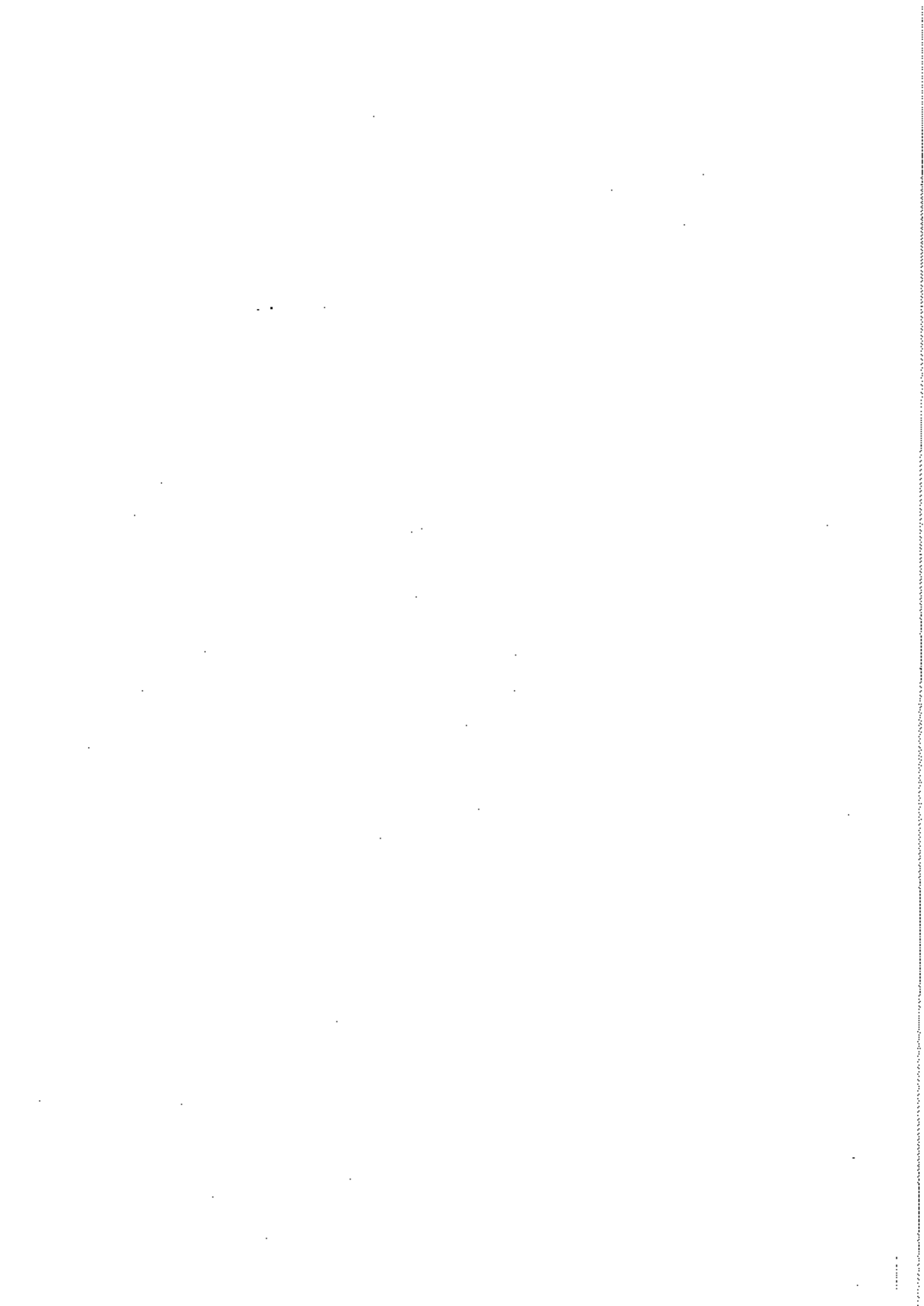


On passe souvent sous silence le fait que le développement industriel d'une technologie, la fabrication des appareils qu'elle nécessite, et leur mise en oeuvre à une échelle suffisante pour avoir un impact sur une économie nationale IMPLIQUENT TOUJOURS des RESSOURCES CONSIDÉRABLES, notamment d'énergie, et de matériaux parfois rares, ce qui pèse sur le bilan global, et ce, pendant de nombreuses années. C'est le cas de la technologie des éoliennes.

Jacques Haissinski

Professeur de la faculté des sciences d'ORSAY (Paris IX)
Revue Les Cahiers Rationalistes n°657, nov.-déc 2018.

Jacques Haissinski



OBS 73

Michel Jannet Rue du Coudret Chillé 16140 Oradour

Le 11 mars 2019

Complément de contribution à l'enquête publique sur le projet d'éoliennes sur Oradour / Lupsault

A l'attention de Monsieur Dominique Bichon

Dans ma contribution précédente, je vous exposais en détail les raisons de refus du projet global dans sa totalité que je vous résume ci-dessous :

- **la très grande proximité d'habitations** à ces éoliennes (à moins de 800m 8 hameaux et 3 villages (Bouchet, Chillé, Coudret)
- **L'impact négatif sur le développement économique** du territoire, pour les raisons indiquées dans le document de l'INAO, pour l'atteinte au Tourisme (cyclotourisme non mentionné dans le dossier...) et pour l'atteinte au patrimoine (voir document ci-dessous de la Direction régionale des affaires culturelles, envoyé le 20 décembre 2016 à la Préfecture non aussi mentionné dans le dossier),
- **L'impact négatif sur l'environnement naturel**
 - **La perturbation très probable de l'irrigation de tout le proche territoire**, par la construction des fondations de certaines éoliennes sur deux affluents de la rivière La Couture (et particulièrement l'éolienne 4 ; voir page suivante photo de l'emplacement prises le 11 mars),
 - **la destruction de cette zone de marais, en bordure de Natura 2000**, avec enjeux faunistique et écologique majeurs (comme indiqué dans le dossier à plusieurs reprises, et dans de nombreux documents antérieurs comme le Schéma Directeur Eolien dans lequel Oradour avait été exclu)
- **la non transparence de la démarche du groupe allemand Beware.RE et Valorem**, dont les informations tronquées (comme un pseudo-sondage sur 27 personnes, l'absence de mention de l'activité touristique du cyclisme comme le circuit V33, et l'avis négatif de la Direction régionale des affaires culturelles, liste des gîtes ruraux très incomplète...). → Les habitants ont été mal informés des conséquences de ce projet.

J'attire votre attention sur 2 nouveaux points non indiqués dans ma contribution précédente :

1. l'absence dans le dossier de l'avis négatif de Direction régionale des affaires culturelles (ABF) voir page 3

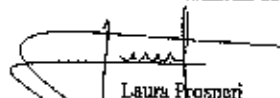
Dans un rayon de 2 km autour de projet, sont répartis visiblement plusieurs monuments historiques parmi lesquels, le château et l'église de Barbezères, les églises de Mons et de St-Fraigne, dans un rayon de 4 km, le bel ensemble formé par l'église Notre-Dame de Lanville et l'ancien prieuré situés à Marcillac-Lanville. Ces ensembles fortifiés ou typiques de l'art roman, contribuent par leur rayonnement historique, architectural, ou urbain, à valoriser ces grands paysages naturels qui leurs servent d'écrins.

un phénomène de saturation difficilement identifiable sur le territoire Nord-Charente.

La présence de saturation et d'insécurité communales à banaliser ces lieux emblématiques qui, privés de leur perspective monumentale, voient à terme, leur valeur architecturale, urbaine et paysagère s'affaiblir irrémédiablement.

En conséquence, ce projet appelle de ma part un avis défavorable.

L'Architecte des Bâtiments de France


Laura Prosper

2. L'absence d'une étude préalable des l'impact sur la réception des ondes radio TNT, 2G, 3G et 4G. (confère recommandation de l'ANFR).

Michel JANNET



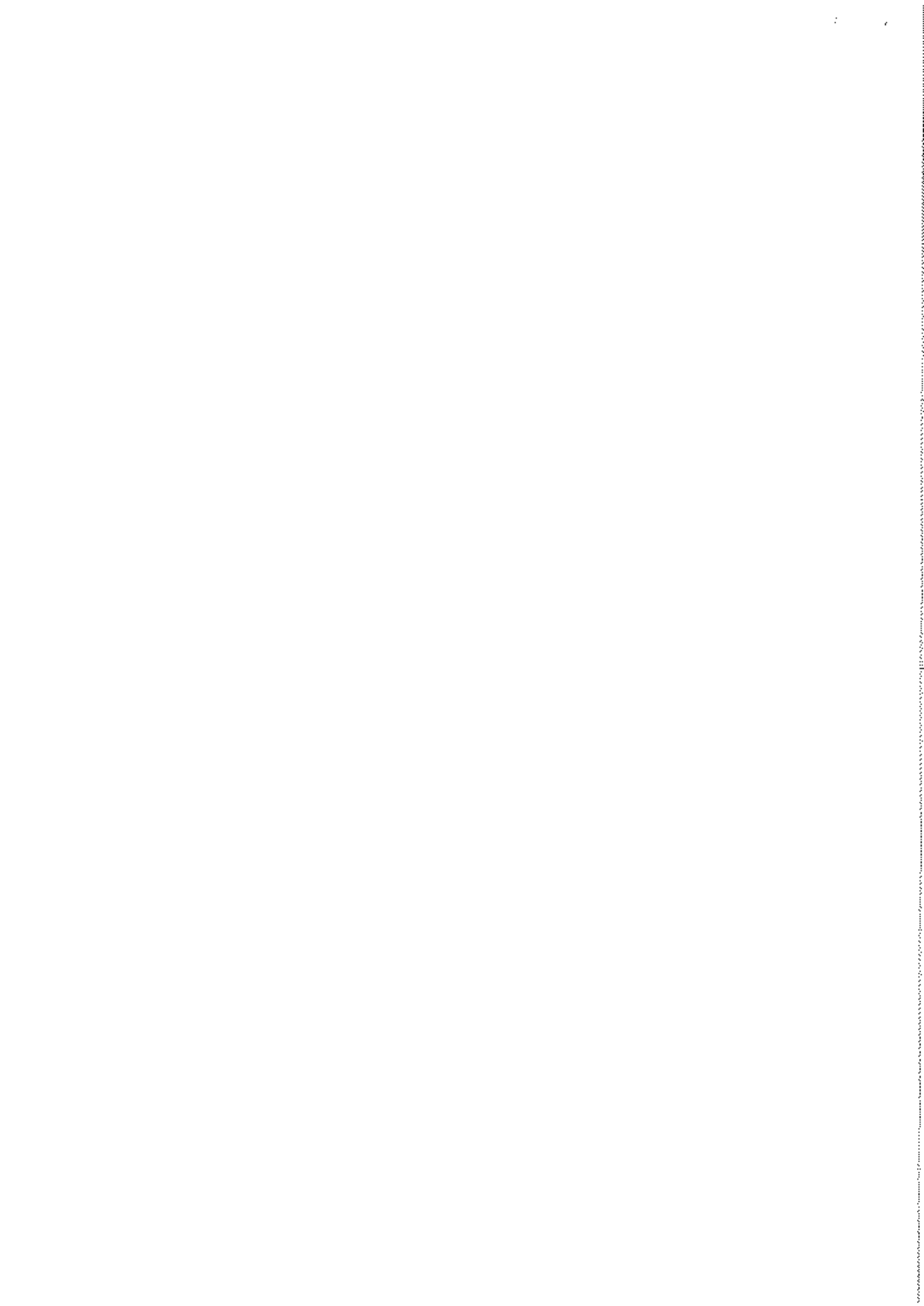
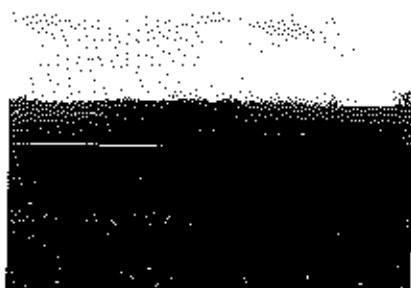
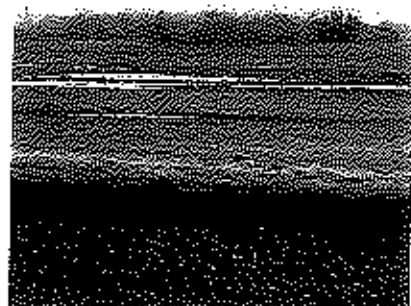
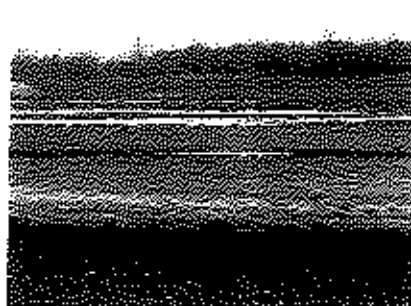
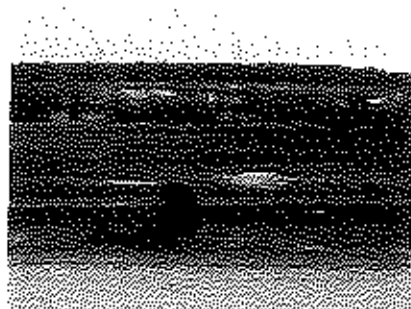
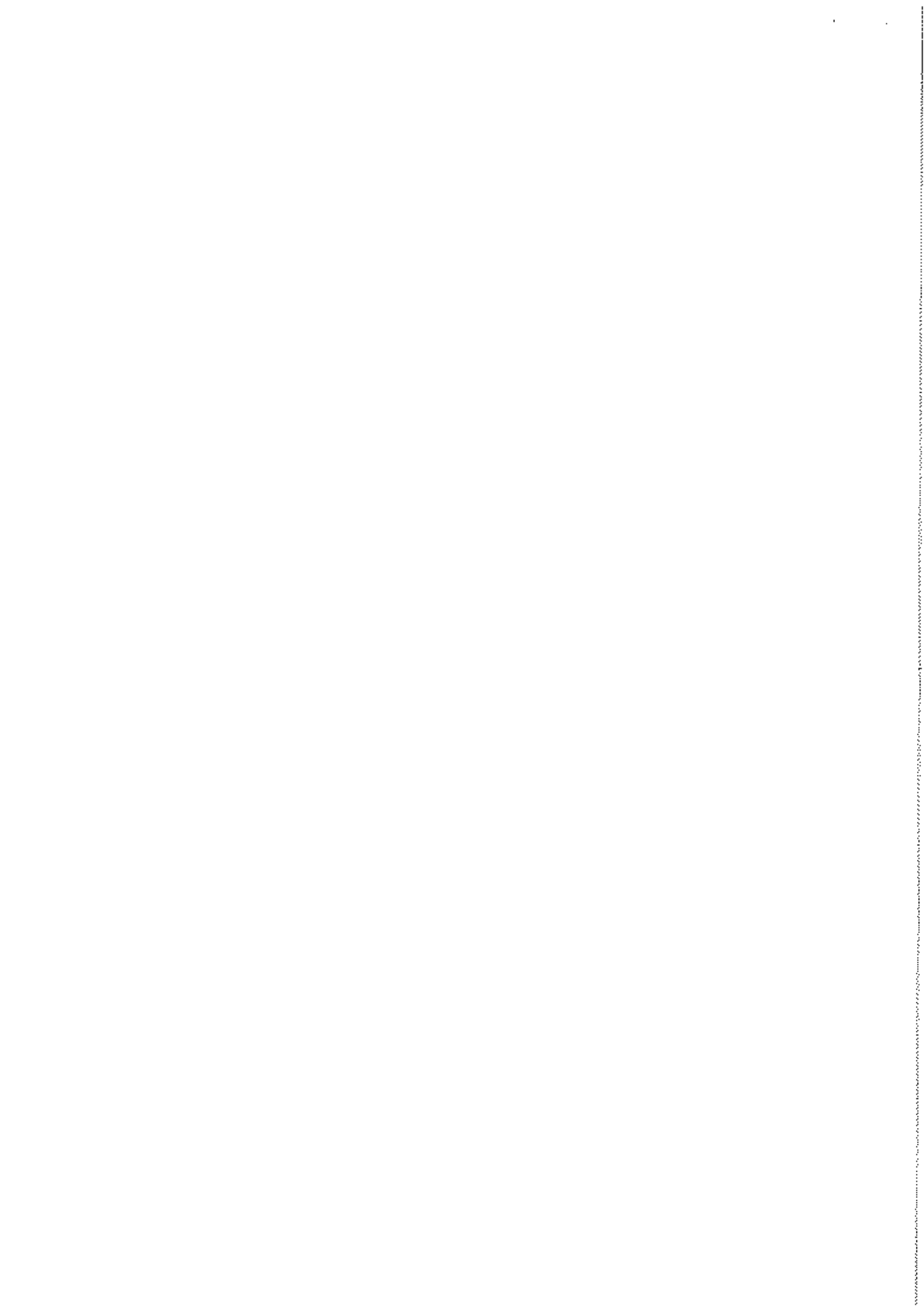


Photo de la zone d'emplacement de l'éolienne n°4 prises le 11 mars 2019







PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

Angoulême, le

14 DEC 2016

DIRECTION REGIONALE
DES AFFAIRES CULTURELLES

Affaire suivie par :
thierry.villette@culture.gouv.fr

REF : TV/MR

N° 160 LD4 D.

L'architecte des Bâtiments de France

à

Monsieur le Préfet
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des
Procédures Environnementales

OBJET : SARL LA COUTURE ENERGIES - Parc éolien de Lupsault-Oradour

Par courrier en date du 8 décembre 2016, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation unique transmise par la SARL LA COUTURE ENERGIES, porteur du projet prévu sur la commune de LUPSAULT.

Le projet prévoyant 7 éoliennes, atteignant 180 m à hauteur de pale, sera implanté entre terres boisées et plateaux céréaliers dans un secteur vallonné à vocation bocagère, où se déclinent des espaces pittoresques de grande qualité, façonnés par le mouvement méandrique de la Charente et de ses affluents.


Dans un rayon de 4 km autour du projet, sont répartis visiblement plusieurs monuments historiques parmi lesquels, le château et l'église de Barbezières, les églises de Mons et de St-Fraigne, dans un rayon de 8 km, le bel ensemble formé par l'église Notre-Dame de Lanville et l'ancien prieuré situés à Marçillac-Lanville. Ces ensembles fortifiés ou typiques de l'art roman, contribuent par leur rayonnement historique, architectural, ou urbain, à valoriser ces grands paysages naturels qui leurs servent d'écrins.

La présence de ce parc venant s'ajouter aux projets existants et à venir, contribuera à renforcer un phénomène de saturation déjà quantifiable sur le territoire Nord-Charente.

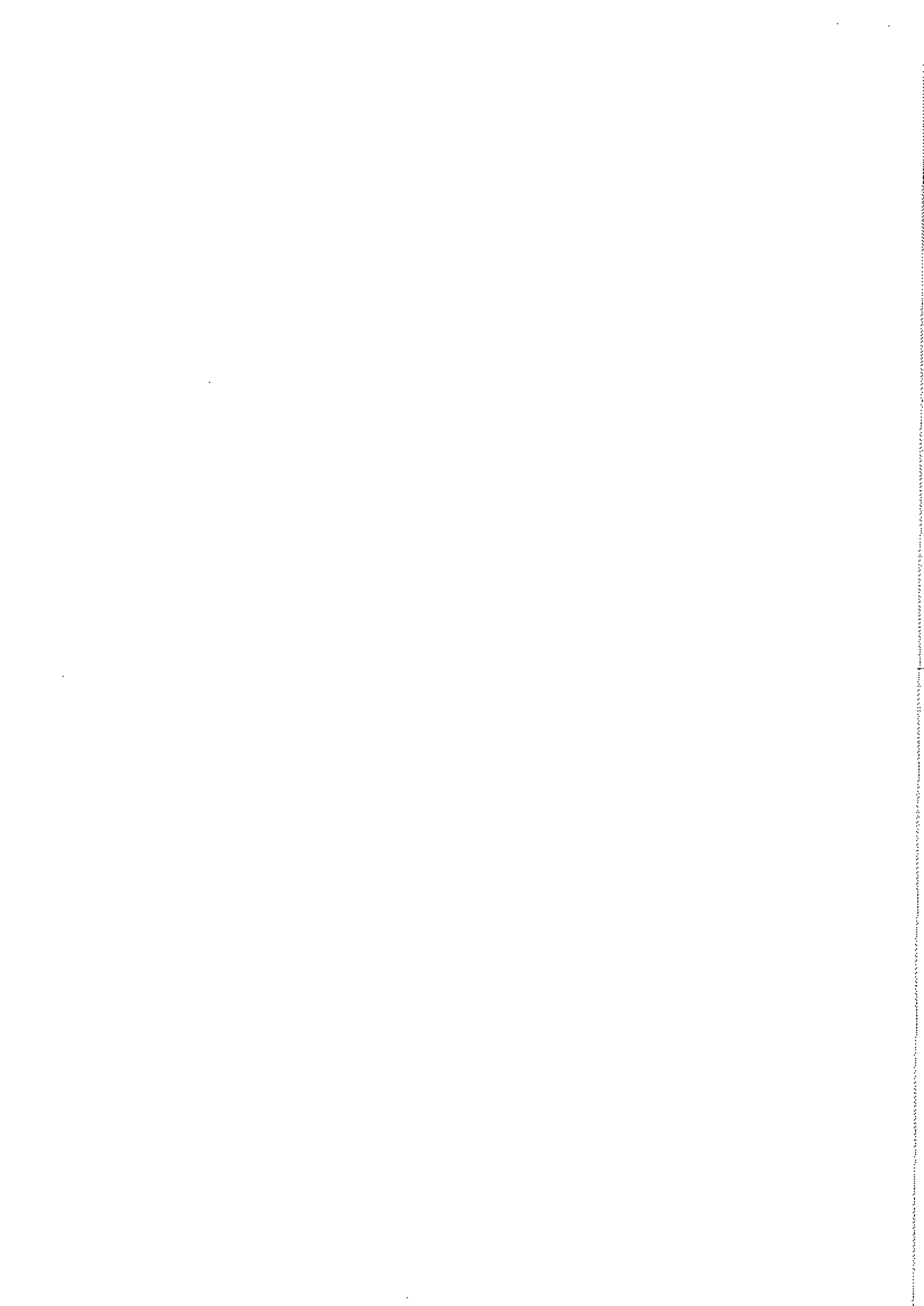
Le phénomène de saturation et d'encerclement contribuera à banaliser ces lieux emblématiques qui, privés de leur perspective monumentale, verront à terme, leur valeur architecturale, urbaine et paysagère s'affaiblir irrémédiablement.

En conséquence, ce projet appelle de ma part un avis défavorable.

L'Architecte des Bâtiments de France



Laura Prosperi



CBS

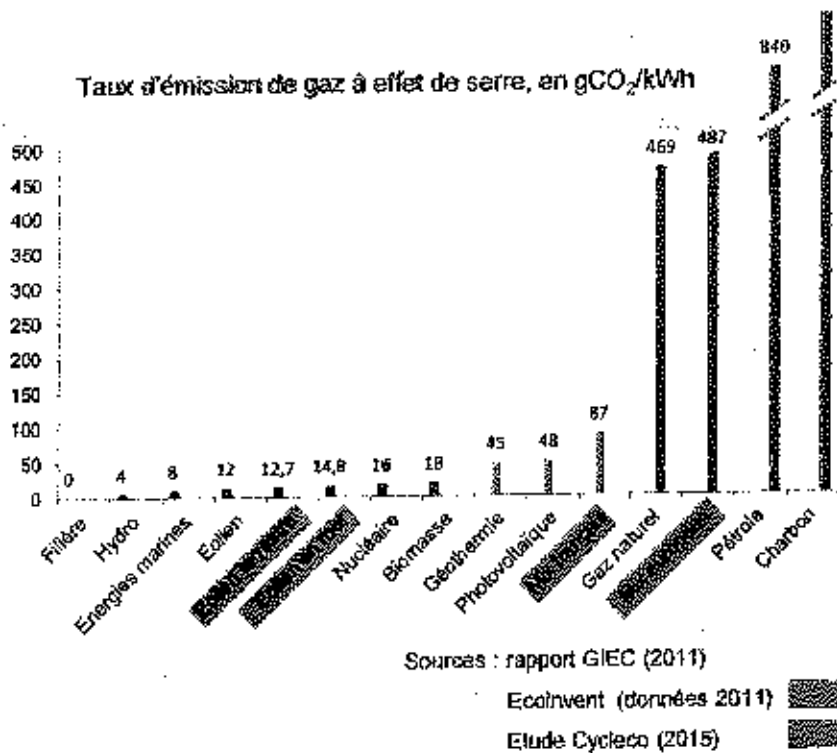
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
 Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DELANNOY né VANSTAEVEL
 Prénom : BERNADETTE
 Résidant à : LUPSULT 16140, route du 14/08

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

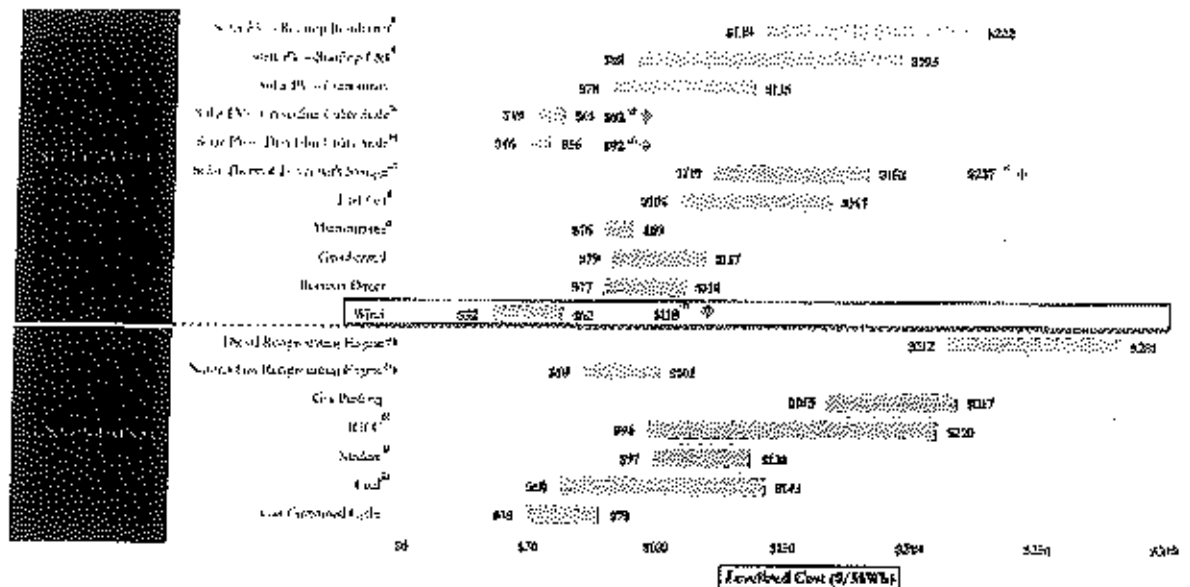
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Étude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

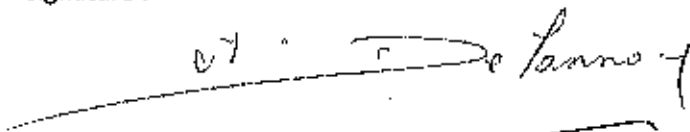
- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à LVPSAULT le 23 Mars 2019

Signature :

 07 - Lannoy

033 81

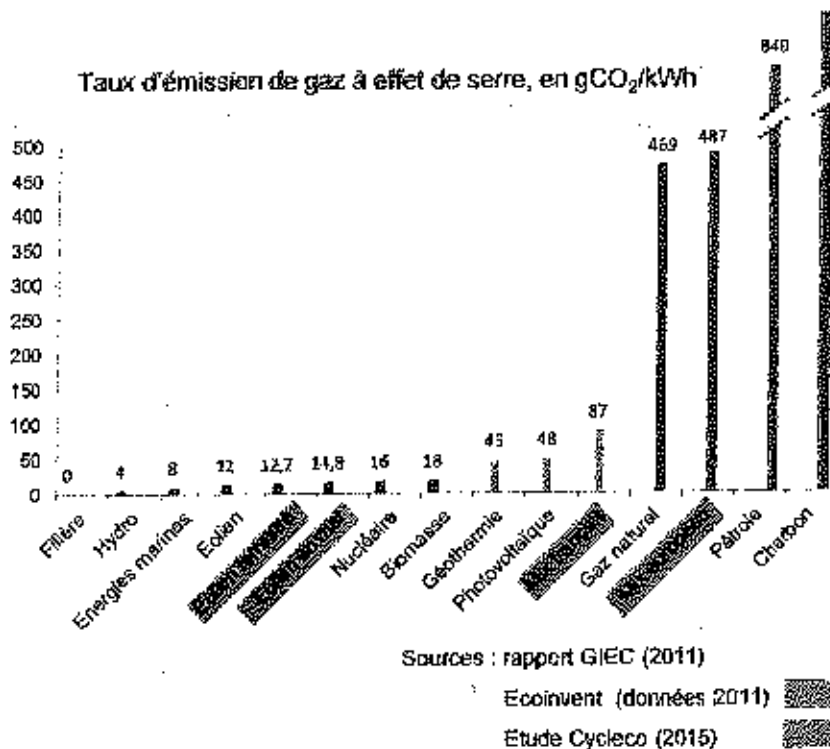
Contribution à l'enquête publique relative au projet éolien de La Couture
Projet éolien de 7 éoliennes (2 postes de livraison) sur les communes de Lupsault et Oradour

Nom : DELAUNY
Prénom : Sylvain
Résidant à : LUPSULT 16140 12 route de la Chapelle

Je donne un avis favorable à l'implantation des éoliennes sur les communes de Lupsault et Oradour, pour les raisons suivantes :

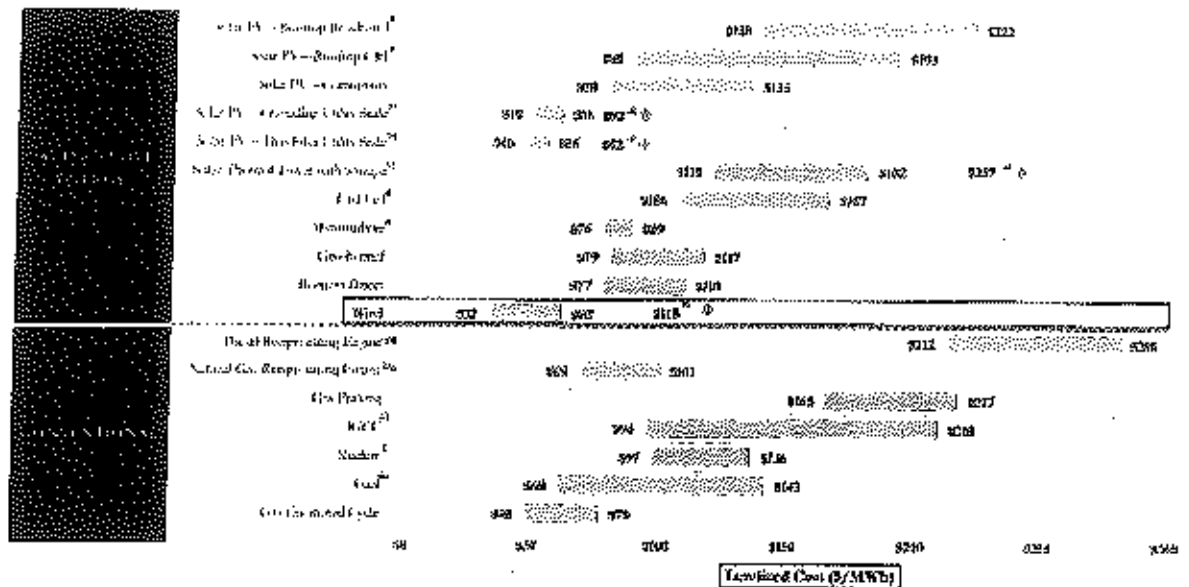
Généralités relatives à l'énergie éolienne :

- ✓ L'énergie éolienne est une des énergies renouvelables dont font également partie le photovoltaïque, l'hydraulique, les énergies marines, la géothermie et la biomasse. Le bilan carbone d'une éolienne devient positif après 7 mois d'exploitation.



Source : Ademe - <http://www.ademe.fr/impacts-environnementaux-leolien-francais>

- ✓ L'énergie éolienne terrestre est aujourd'hui une des plus compétitives par rapport à l'ensemble des sources de production d'électricité disponibles, qu'elle soit d'origine renouvelable ou conventionnelle



Source : Etude Lazard, décembre 2016, Analyse des coûts de l'énergie

- ✓ L'énergie éolienne s'appuie sur un élément maîtrisé par l'Homme depuis l'Antiquité. Il y a deux siècles, la France comptait 15 000 moulins à vent pour faire fonctionner ses outils agricoles et artisanaux. L'Homme se tourne à nouveau vers le vent et trouve des solutions de production d'énergie plus respectueux de l'environnement.

Source : Claude Rivals, 1984, - Divisions géographiques de la France indiquées par une analyse des moulins en 1809

- ✓ La production d'énergie éolienne est variable et prédictible grâce aux données météo. Cette prédictibilité permet de mettre en place les moyens nécessaires : faire appel à la production électrique des pays voisins (tous les Etats d'Europe sont interconnectés), faire appel à la production hydraulique française et dans un dernier temps aux centrales thermiques et aux systèmes de stockage innovants. Le développement des énergies éoliennes et photovoltaïques en France est une alternative aux centrales thermiques, dont la puissance du parc français diminue.

Source : Eoliennes en 52 questions/réponses, 2014, Observ'ER
Bilan électrique RTE 2017

- ✓ La réglementation française impose des seuils de bruit à ne pas dépasser, pour le confort des riverains, quelque soit la distance de ces derniers à l'éolienne. Cette réglementation est une des plus stricte d'Europe puisque les mêmes seuils d'émergence que les troubles anormaux de voisinage sont appliqués aux éoliennes.

- ✓ L'énergie éolienne est le fruit d'une réflexion nationale : Les objectifs nationaux relatifs à l'énergie éolienne ont été maintenus par 3 gouvernements, tous d'orientation politique différentes. En partenariat avec Harris Interactive, France Energie Eolienne a réalisé un sondage auprès des Français concernant leur perception de l'éolien. Ceux-ci sont sans appels : 3 Français sur 4 (73%) ont « une bonne image » de l'éolien. Ce chiffre grimpe même de 7 points (80%) auprès des Français vivant à proximité d'une éolienne.

Concernant le projet éolien de La Couture :

- ✓ Le projet de La Couture respecte une distance éolienne/habitation supérieure à la réglementation. L'éolienne la plus proche d'une habitation est à 750 m du Gaillard, soit 1,5 fois plus que la réglementation minimale. Toutes les autres habitations se situent à plus de 800 mètres.
- ✓ L'énergie éolienne en Nouvelle-Aquitaine comptait près de 1000 emplois pour près de 900 MW installés en 2017 (équivalent à un emploi créé par MW installé). La chaîne d'emploi est large en France : développement de projet, études techniques, construction de parc, exploitation et maintenance. Le parc éolien de la Couture participerait de ce dynamisme.

Source : Bearing Point pour FEE – observatoire de l'éolien 2017

- ✓ Le projet éolien de la Couture entraîne des retombées fiscales (TFPB, CFAE, CVE et IFER) pour les communes de Lupsault et Oradour (environ 50k€/an), pour la communauté de communes (environ 100k€/an) et pour le département (environ 63k€/an). En effet, depuis la loi de finance pour 2019, 20% de l'IFER est directement versé aux communes.
- ✓ Le projet éolien est respectueux de la biodiversité locale. L'état initial de celle-ci a été évalué à chaque saison et les impacts ont été calculés et analysés comme faibles. La zone d'étude avait un potentiel initial de 12 éoliennes pour finalement retenir les 7 implantations de moindre impact.

- ✓ Au total, 70 950 € ont été collectés afin de participer aux études de développement du projet. 70 % des prêteurs sont des habitants des départements de la Charente, Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Ces fonds témoignent de l'attachement de la population au projet de La Couture et permettent aussi au projet éolien de fonctionner comme un moyen d'épargne local.

Source : Lendosphère - projet éolien de la Couture

Fait à Wismes le 22 Mars 19

Signature :

A handwritten signature consisting of a large, stylized loop with a horizontal line through it, and a vertical line extending downwards from the center of the loop.